

CONSERVATOIRE
de
CIRQUE, DANSE, MUSIQUE, THÉÂTRE

*Établissement classé par l'État
Conservatoire à Rayonnement Régional*

RÈGLEMENT DES ÉTUDES

SOMMAIRE

▪ INFORMATIONS.....	5
▪ DISPOSITIFS D'ENSEIGNEMENT PROPOSES.....	6
▪ <i>Les Parcours non diplômants.....</i>	<i>7</i>
▪ <i>Le Parcours diplômant.....</i>	<i>8</i>
▪ <i>Disciplines enseignées.....</i>	<i>11</i>
▪ EVEIL ET INITIATION	13
▪ SPECIALITE ARTS DU CIRQUE	17
<i>Schéma général des études circassiennes</i>	<i>18</i>
▪ SPECIALITE DANSE.....	23
<i>Schéma général des études chorégraphiques</i>	<i>24</i>
▪ SPECIALITE MUSIQUE	31
<i>Schéma général des études musicales</i>	<i>32</i>
▪ SPECIALITE THEATRE	38
<i>Schéma général des études théâtrales</i>	<i>39</i>
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DU CONSERVATOIRE TPM	44
▪ LES CURSUS SPECIFIQUES	45
1. Accompagnement instrumental et vocal	45
2. Accompagnement danse	46
3. "Arts de la Scène"	49
4. Chant lyrique.....	51
5. Composition-Création	57
6. Culture musicale.....	63
7. a. Direction d'ensembles vocaux.....	65
7. b. Direction d'ensembles instrumentaux.....	68
8. Ecriture-Arrangement	73
9. Formation Musicale Générale "dominante"	75
10. Jazz.....	77
11. Maîtrise Opéra.....	81
12. Musiques Actuelles Amplifiées.....	85
13. Musiques Anciennes.....	89
14. Musique de Chambre.....	95
15. Musiques traditionnelles/Musiques du Monde.....	99
16. Orchestration.....	105
A. LES MODALITES D'ÉVALUATION.....	107
B. LES CLASSES A HORAIRES AMENAGES AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE.....	115
Ecole élémentaire : AH ; Collège : CHAM, CHAT ; Lycée : CPTMD puis S2TMD (Bac)	
C. CYCLES PRÉPARATOIRES À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	117
D. DISPOSITIFS POUR LES ÉTUDIANTS (C.P.G.E. ; statut universitaire).....	119
E. PRATIQUES COLLECTIVES, STAGES.	117
F. LES CONDITIONS SPÉCIALES D'ACCÈS	120
(Chant lyrique et Orgue, Accordéon, Auditeur libre, Elèves venant d'un autre Conservatoire labellisé, Limites d'âges)	
G. L'ÉTUDE D'UN SECOND INSTRUMENT	121
H. "L'ÉCOLE DU SPECTATEUR"	121
GLOSSAIRE	123

INFORMATIONS

Ce Règlement des études est à disposition de toute personne sur internet (www.conservatoire-tpm.fr) et peut être consulté sur tous les Sites d'enseignement du Conservatoire.

Ce document s'appuie sur les textes en vigueur produits par l'Etat et le Ministère de la Culture :

- * Le Code de l'Education ;
- * La Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre (2001) ;
- * Les Annexes 1 et 2 de l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ; l'arrêté modificatif du 9 août 2022.
- * Le Décret du 2 mai 2017 et l'Arrêté du 5 janvier 2018, relatifs à l'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique.
- * Arrêté du 20 juillet 2020 sur les conditions d'agrément des C.P.E.S.
- * Le Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre (2023)
- * Décret du 27 août 2025 relatif aux diplômes nationaux d'études de danse, de musique et de théâtre
- * Arrêté du 3 septembre 2025 sur l'organisation du C.P.D.N., des épreuves et de la délivrance des diplômes nationaux correspondants.

Le tableau page 7 précise l'arborescence générale des études au Conservatoire.

AVERTISSEMENT

L'inscription au *Conservatoire TPM* vaut connaissance et acceptation du Règlement Intérieur et du Règlement des études de l'établissement.

ENGAGEMENT

L'inscription au Conservatoire implique l'engagement des élèves en termes d'assiduité aux cours, de travail régulier et d'attitude constructive d'apprentissage. Ils acceptent donc les conseils pédagogiques et s'efforcent de les mettre en application.

En cas d'absence, l'élève doit se renseigner sur les contenus des cours collectifs manqués.

Toute première année scolaire est probatoire.

**Elèves en Cycle Préparatoire au Diplôme National (C.P.D.N.)
ou en Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (C.P.E.S.)**

Le *Conservatoire TPM* se réserve de leur demander d'annuler des activités accessoires pour suivre leurs cours, sinon leur exclusion peut être envisagé.

DISPOSITIFS d'ENSEIGNEMENT PROPOSÉS

Le Conservatoire, labellisé par le Ministère de la Culture,
applique le *Schéma National d'Orientation Pédagogique*
avec deux voies possibles : les **Parcours non-diplômants** ou le **Parcours diplômant**

PRATIQUES COLLECTIVES, PARCOURS DIPLOMANTS

La participation à un ensemble amateur conventionné avec le *Conservatoire TPM* peut être pris en compte mais l'Orchestre Symphonique du Conservatoire reste prioritaire.

Pour les élèves instrumentistes (principalement les instruments de l'orchestre), l'affectation dans les ensembles du Conservatoire est effectuée par la direction et prévaut sur toute autre considération.

Un élève ne pourra donc pas faire valider sa pratique collective dans une formation différente de celle dans laquelle il est affecté (par exemple : chant choral à la place de l'orchestre).

*La pratique collective doit être **prioritairement** effectuée en regard de sa discipline dominante.*

CURSUS DIPLOMANT ET DISCIPLINES COMPLEMENTAIRES

Les cursus d'enseignement comportent, outre la discipline dominante, des disciplines complémentaires obligatoires pour prétendre à la validation totale d'un cursus.

**Les dénominations dans les Cycles d'étude instrumentaux
indiquent le nombre d'années d'inscription dans le Cycle
(ex. : INIT A1 = INITIATION Année 1 ; 1CA1 = 1^{er} Cycle Année 1)**

ARTS INTÉGRANTS

Les équipes enseignantes, administratives et techniques mobilisées pour la réussite de chaque élève, sont à l'écoute de toutes les situations aux besoins spécifiques : outils pédagogiques, organisation du rythme des études, adaptation des évaluations d'entrée et examens, parcours adaptés, ateliers inclusifs en partenariats avec les structures spécialisées.

Des référentes vous guident et vous orientent dans votre projet.

Pour les élèves, différentes actions se déploient sur l'ensemble du territoire.

Un contrat de Parcours Adapté (P.A.) (en Cursus diplômant ou Hors Cursus) est réalisé par les référentes, danse, musique ou théâtre en concertation avec l'élève, les familles, et l'équipe pédagogique.

Les Parcours non diplômants

Le Hors Coursus permet d'aborder une discipline artistique, d'entretenir sa pratique après un cursus de conservatoire ou d'être un appui à sa participation dans des ensembles amateurs.

- **Parcours Ouverture Adultes (P.O.)**

destinés aux personnes qui abordent tardivement une pratique artistique (débutantes ?)

Contrat de 2 ans, renouvelable 1 fois ou plus selon les places disponibles.

En Musique : Temps de cours 30 mn hebdo en individuel ou 1 h par groupe de 3 ou plus.

En Théâtre : Temps de cours : 3 h hebdo (pour le cours)

"Ateliers labo théâtre"

Accessibles sur test d'entrée.

Chaque atelier propose une thématique de travail annoncée avant l'inscription des participants. L'inscription vaut pour un atelier. Ils sont réservés à des personnes ayant suffisamment d'expérience théâtrale pour être force de proposition sur les thématiques proposées.

Une personne ne peut pas s'inscrire à deux ateliers différents la même année mais peut s'inscrire à un "Atelier laboratoire" en supplément du Coursus théâtre ou de manière indépendante.

En Cirque : réservé aux adolescents et adultes à partir de 13 ans, sans limite d'âge mais sur test d'entrée et suivant places disponibles. Atelier de 2 h à 3 h.

- **Parcours Individualisé (P.I.)**

Contrat d'1 an renouvelable selon les places disponibles. Temps de cours à définir selon le projet et capitalisable.

- *répondant aux besoins spécifiques de certains élèves*

ou

- *pour les élèves qui ont achevé un Coursus et souhaitent poursuivre leur pratique artistique :*
après avoir obtenu un diplôme (Brevet d'Etudes, Certificat d'Etudes ou Diplôme d'Etudes). Contrat d'un an renouvelable selon places disponibles.
Temps de cours instrumental : post B.E. (30 mn), post C.E. (45 mn), post D.E. (1 h).

Obligation de pratique collective pour les musiciens de ce parcours.

- **Parcours Scénique (P.S.)** *permettant à un groupe ou ensemble d'élèves de s'engager dans l'expérience de la scène.*

Contrat d'1 an renouvelable selon les places disponibles. Temps de cours : nombre d'heures à définir.

- **Parcours Compagnonnage (P.C.)** *pour une équipe amateur constituée cherchant à consolider ses moyens artistiques.*

Contrat d'1 an renouvelable selon les places disponibles : nombre d'heures à définir.

Les Parcours non-diplômants ne sont pas concernés par des examens.

Toute demande d'intégration en cursus diplômant sera sujet à un concours d'entrée, en année de cycle prenant en compte toute la scolarité de l'élève au Conservatoire, en Parcours diplômant ou non.

Le Parcours diplômant

SCHÉMA GÉNÉRAL DES CURSUS

en regard du niveau scolaire ou de l'âge

Musique (GSM) ou Danse (MS et GSM)

EVEIL

(Durée : 1 à 2 ans)

Cirque
EVEIL (GSM et CP)

(Durée : 1 à 2 ans)

PARCOURS DECOUVERTE

(CP)

(Durée : 1 an)

INITIATION

Cirque
(CE1 min.)

Théâtre
(13 ans)

CYCLE 1 (CE1 min.)

(à partir de 8 ans en danse et cirque ;
15 ans en théâtre)

(Durée : 1 à 6 ans suivant discipline)

ATTESTATION

CYCLE 2

(à partir de 11 ans en danse ;
16 ans en théâtre)

(Durée : 1 à 3 voire 6 ans suivant discipline)

BREVET D'ETUDES

CYCLE 3

(à partir de 14 ans en danse et cirque ;
16 ans en théâtre)

CERTIFICAT D'ETUDES

(Durée : 2 à 4 voire 6 ans suivant discipline)

CYCLE
Préparatoire au
Diplôme National
(C.P.D.N.)

DIPLÔME D'ETUDES

(Durée : 2 à 4 ans)

CYCLE
Préparatoire
à l'Enseignement
Supérieur
(C.P.E.S.)

(Durée : 1 à 2 ans)

L'enseignement s'adresse prioritairement aux enfants et jeunes en âge scolaire.
Toute première année d'inscription est probatoire.

Eveil-Initiation artistique

Au niveau de la Grande Section Maternelle (GSM) l'abord est ludique pour développer la sensibilité artistique et la conscience corporelle. Également au niveau du C.P. en danse et cirque. En musique : "Parcours découverte" pour les C.P. En théâtre, début à 13 ans. Année d'Initiation pour le début en chant lyrique et orgue.

Les études sont ensuite exposées en trois cycles.

Dès le début des apprentissages, les jeunes élèves sont initiés à une pratique artistique et participent à des projets collectifs. Ils acquièrent aussi une culture musicale transversale.

Toute pratique artistique nécessite un investissement personnel quasi quotidien. Les élèves se produisent régulièrement sur scène.

1^{er} Cycle

Il permet l'acquisition de bases ; c'est le temps des premiers apprentissages.

En Cirque :

Pratiques au sol dont 30' de corps et mouvement et option découverte agrès aérien statiques, acrobaties puis jeu d'acteur, trampoline, agrès.

Nb. d'heures hebdo. : 2 h mini. (1 à 2 cours).

En Danse :

Les deux premières années, les élèves abordent deux disciplines : la danse classique, la danse contemporaine ou la danse jazz. Une discipline principale est ensuite choisie.

Nb. d'heures hebdo. : 2 h 30 à 3 h (2 cours)

En Musique, la formation s'organise avec :

- Un cours de formation musicale pour savoir lire une partition et se familiariser avec les notes de musique et les différents rythmes.
- Un cours d'instrument
- Une séance de chorale ou d'ensemble instrumental

Nb. d'heures hebdo. : 2 h 30 (2 à 3 cours)

En Théâtre :

Savoir être et jouer avec l'autre est au centre de ces années d'apprentissage.

La prise de parole individuelle et collective, la pratique du corps et la voix sont mis au service du texte.

Nb. d'heures hebdo. : 3 h

2^{ème} Cycle

C'est le temps de l'approfondissement et de l'élargissement des pratiques.

Les circassiens choisissent progressivement 2 techniques principales tout en continuant l'acrobatie.

Nb. d'heures hebdo. : 3 h 30 min.

Les danseurs suivent une discipline dominante (classique, contemporain ou jazz) et une discipline complémentaire.

Nb. d'heures hebdo. : env. 4 h 30 (3 cours).

Les musiciens suivent une pratique musicale variée (orchestres, projets de création...)

Nb. d'heures hebdo. : env. 3 h 30 (2 à 3 cours)

Les comédiens explorent des répertoires, des techniques d'expression, abordent l'improvisation et débute l'apprentissage d'un autre art de la scène. Des stages et master class complètent le parcours.

Nb. d'heures hebdo. : 5 h 30 (2 cours) + un stage de 4 jours.

3^{ème} Cycle

Il développe l'épanouissement personnel et artistique de l'élève.

Il s'agit désormais d'envisager l'orientation vers une pratique amateur autonome ; ce cycle conduit au Certificat d'Etudes.

Les unités de valeur (U.V.) sont à cumuler progressivement avec un tronc commun obligatoire de base.

C'est également le moment d'envisager ou non l'orientation vers le cycle menant au Diplôme National ou au Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur.

En Cirque :

Les élèves choisissent 2 spécialités tout en continuant l'acrobatie.

Nb. d'heures hebdo. : env. 7 h.

En Danse :

Les danseurs poursuivent leur discipline dominante (classique, contemporain ou jazz) et une discipline complémentaire.

Nb. d'heures hebdo. : env. 4 h 30 (3 cours)

En Musique :

S'autonomiser dans sa pratique ; enrichir sa culture, découvrir d'autres esthétiques et démarches d'invention et de création.

Nb. d'heures hebdo. : 4 h 30 env.

En Théâtre :

Renfort de l'interprétation ; approfondissement de la culture, approche de la scénographie, de la mise en scène, autonomisation dans la pratique, poursuite de l'apprentissage d'un autre art de la scène. Des stages et master class complètent le parcours.

Nb. d'heures hebdo. : 8 h 30 min.

L'évaluation

L'organisation en cycles d'études permet de respecter les vitesses d'acquisition de chaque élève, en avançant ou en retardant, par exemple, l'échéance de l'examen de fin de cycle.

Les contrôles, organisés en cours ou fin d'année, sont des moyens pour situer l'élève par rapport aux objectifs pédagogiques des cycles.

L'évaluation continue (bulletins semestriels) amène l'élève à pouvoir confirmer son choix d'orientation, à en définir de nouvelles ou à envisager, sans attendre l'examen de fin de cycle, sa réorientation (*Conseils de passage de cycle*).

DISCIPLINES ENSEIGNÉES AU CONSERVATOIRE TPM

Quatre spécialités sont proposées :

- Cirque
- Danse
- Musique
- Théâtre

En **Musique**, les différentes disciplines sont regroupées en départements pédagogiques :

Département	Disciplines
Bois	Flûte traversière – Hautbois – Clarinette – Basson – Saxophone
Cuivres	Trompette/Cornet – Cor – Trombone – Tuba/Saxhorn
Cordes	Violon – Alto – Violoncelle – Contrebasse
Instruments polyphoniques	Piano – Orgue – Accordéon – Bandonéon - Guitare classique – Harpe – Percussions – Accompagnement instrumental et vocal - Accompagnement danse
Voix	Chant lyrique – Chant choral dominant
Musiques anciennes	Clavecin – Flûte baroque – Luth – Théorbe – Viole de gambe – Chant musiques anciennes – Basse continue
Musiques traditionnelles et du monde	Accordéon diatonique - Cor des alpes – Cornemuse – Fife – Flûtes corses - Galoubet/tambourin - Guitare flamenca – Harpes traditionnelles (celtique et autres) - Mandoline - Musiques arabo-andalouses – Percussions cubaines – Tango – Tin whistle
Musiques actuelles amplifiées	Guitare - Guitare basse – Batterie – Chant - Claviers
Jazz	Vocal – Basse – Guitare – Batterie – Piano – Instruments à vent
Formation musicale	Eveil musical - Formation musicale
Théories, Invention et Création	Ecriture-Arrangement Composition-Création (acoustique et/ou électroacoustique) Orchestration Culture Musicale (Histoire de la musique et Analyse) Direction d'ensembles Instrumentaux ou Vocaux.
Pratiques collectives	Ensembles et orchestres (cf. ci-dessous) et Chant choral
Ensembles dirigés	Bande de Hautbois Big Band Jazz (2 ^{ème} et 3 ^{ème} Cycle) Ensemble d'Accordéons Ensemble de Cuivres Ensemble de Flûtes Ensemble de Guitares Ensemble de Harpes Ensemble "Tango" Ensemble Instrumentaux à Cordes (E.I.C.) (1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} Cycle et plus) Ensemble Instrumentaux à Vent (E.I.V.) (1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} Cycle et plus) Ensemble Instrumentaux Mixtes (E.I.M) (1 ^{er} Cycle) Ensemble Orchestral Junior (E.O.J.) (2 ^{ème} Cycle) Ensemble de Percussions Ensemble de Saxophones Ensemble de Violoncelles Ensembles vocaux (Chœurs de tous types, Maîtrise) Orchestre Symphonique du Conservatoire (3 ^{ème} Cycle et plus)
Ensembles non dirigés	Ensemble XX-XXI et Improvisation générative Ensemble de Musiques Anciennes (en fonction de l'effectif) Musique de chambre (toutes esthétiques) Ensemble "Tango" Petites formations M.A.A. ou Jazz

En **Danse** le Conservatoire propose trois esthétiques en Coursus :

- Danse classique
- Danse contemporaine
- Danse jazz

et le cursus "Arts de la Scène" (à partir du 2^{ème} Cycle).

S'ajoutent des disciplines théoriques :

- Formation musicale du danseur
- Culture chorégraphique et musicale.

et un Atelier de Hip Hop.

En **Théâtre** le Conservatoire aborde l'ensemble des techniques du théâtre au sein d'un cursus unique :

- textes, improvisation, masque, marionnettes, nouvelles technologies...
auxquels s'ajoutent des cours en inter-discipline : danse, chant...

En **Arts du cirque** le Conservatoire propose deux disciplines :

- Sol
- Aérien

ÉVEIL ET INITIATION



ÉVEIL MUSIQUE, DANSE ET CIRQUE

INITIATION MUSIQUE, DANSE, THÉÂTRE ET CIRQUE

Objectifs et contenus

Eveil de la perception, de la créativité et de la sensibilité artistique.
L'objectif est de rendre l'enfant acteur de ses choix.

Maquette pédagogique

NIVEAU SCOLAIRE	MUSIQUE – DANSE		THEATRE	CIRQUE
EVEIL				ÉVEIL
Eveil Musique (GSM) Eveil Danse (MS et GSM)	Eveil Artistique : 45 minutes			(5 et 6 ans) (Pratiques au sol et Corps en mouvement) 1 h
	MUSIQUE	DANSE		
CP min. (6 ans)	”Parcours découverte” 1 h	Initiation (6 ans) : 1 h		
CE1 min. (7 ans min.)	Cycle 1	Initiation (7 ans) : 1 h		Initiation (7 à 12 ans max) (Pratiques au sol et Corps en mouvement) 1 h 30 Option : Acrobaties/Aérien fixe (1 h 15)
			Initiation (sur cours-test d’entrée) 2 h (13 et 14 ans)	
1 ^{er} Cycle			à partir de 8 ans au 31 décembre de l’année en cours	à partir de 15 ans

PARCOURS DÉCOUVERTE en MUSIQUE

Tous les enfants de niveau scolaire C.P. sont accueillis au Conservatoire dans un **"Parcours découverte"**.

pour découvrir "activement" des instruments de musique au cours de l'année scolaire (abord tournant des instruments) avant de faire un véritable choix.

L'initiation instrumentale est réservée à des cas exceptionnels.

Organisation

La durée de ce parcours est fixée à une année scolaire à l'issue de laquelle les élèves pourront faire leur choix définitif en juin.

Les élèves qui choisiront un instrument du Parcours découverte seront prioritaires.

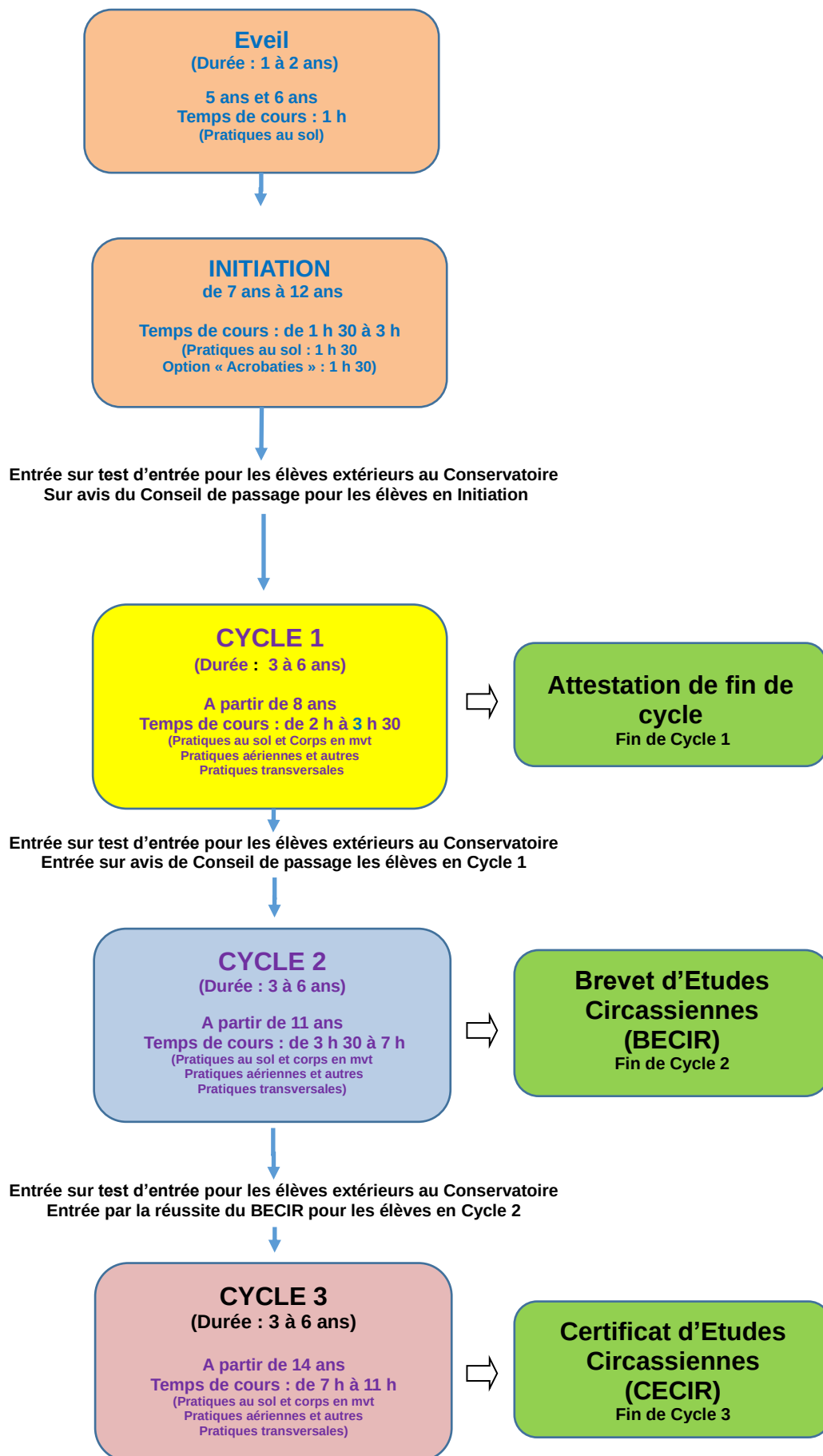
Pendant leur parcours, les élèves sont évalués par les enseignants.

Cette évaluation est primordiale pour l'affectation dans une classe.

SPÉCIALITÉ ARTS DU CIRQUE



SCHÉMA GÉNÉRAL DES ÉTUDES CIRCASSIENNES



Les arts du cirque

se sont invités au conservatoire par leur ouverture récente et réussie à d'autres arts. Les grandes familles de pratiques circassiennes y sont représentées : l'acrobatie, l'aérien, la jonglerie (ou, manipulation d'objets), l'équilibre sur objets et l'art clownesque. S'enrichissant d'autres pratiques artistiques telles que la musique, la danse ou le théâtre, les arts du cirque sont un exemple des richesses que la pluridisciplinarité peut apporter en termes de créativité, d'invention et d'émotion dans le spectacle contemporain.

L'enseignement des arts du cirque est organisé en deux parcours :

- **Cursus**
- **Hors cursus**

Quel que soit le parcours choisi, l'élève aura développé une sensibilité à cet art lui permettant un regard de spectateur averti, une maîtrise de niveau « pratique amateur » ou l'évolution vers une carrière professionnelle.

CYCLE 1 - CIRQUE

Condition d'accès

- A partir de 8 ans.
Entrée sur test d'entrée ou sur avis du Conseil de passage pour les élèves issus de l'Initiation.

Objectifs et contenus

- Développer l'engagement artistique (chaque élève s'approprie un carnet dans lequel il rend compte de son parcours, de ses spectacles, de ses envies, de ses objectifs...)
- La troisième année du cycle est axée sur la préparation des tests

Organisation du cycle

- Durée du Cycle : de 3 à 6 ans notés CIR1CA1 à CIR1CA6
- Temps hebdomadaire de cours : compris entre 2 h et 4 h 30 (suivant options)

Les élèves abordent la pratique de deux familles techniques du Cirque (sol et aérien) et font le choix d'une technique principale en 3^{ème} année.

Maquette pédagogique

Niveau	Âge	Durée du cycle	Contenu et temps de cours hebdomadaire	
Cycle 1 : années 1 et 2	A partir de 8 ans	3 à 6 ans	- Sol et “corps en mouvement” (2 h) - Découverte : Agrès aérien statiques, acrobatie et/ou corps en mouvement (1 h 15)	Total = 2 h à 3 h 30
Cycle 1 : années 3 et 4			- Sol et “corps en mouvement” (2 h) - Technique choisie : aérien, jonglerie, fil, équilibre (1 h 30) - Jeu d’acteur, “corps et mouvement”, trampoline, flexibilité et notion de manutention sur les agrès (cours mensuel) (1 h)	
Validation accès 2 ^{ème} cycle				
Attestation de Fin de Cycle possible				

CYCLE 2 - CIRQUE

Condition d'accès

- A partir de 11 ans.
Entrée sur test d'entrée ou sur avis du Conseil de passage pour les élèves issus du Cycle 1

Objectifs et contenus

- L'organisation de son temps de pratique
- La capacité à s'évaluer et à se corriger
- L'évolution d'une technique de base vers une technique plus évoluée et recherchée
- L'inventivité et la créativité
- La relation au groupe

Organisation du cycle

- Durée : de 3 à 6 ans notés CIR 2CA1 à CIR 2CA6
- Temps hebdomadaire de cours compris entre 3 h 30 et 7 h
- La troisième année du cycle est axée sur la préparation des tests
- Il est proposé, d'ajouter pour les années 3 et 4, une seconde spécialité, bien que le cumul de deux spécialités en Aérien ne soit pas autorisé.
- Dans le cadre de l'École du spectateur, les élèves ont l'opportunité d'assister à plusieurs spectacles au cours de l'année scolaire. Ils peuvent ensuite en proposer une analyse personnelle ou critique, sous forme de fiche ou d'un autre support adapté.

Maquette pédagogique du Brevet d'Etudes Circassiennes (BECIR)

Niveau	Âge	Durée du cycle	Contenu et temps de cours hebdomadaire	
Cycle 2 : années 1 et 2	A partir de 11 ans	3 à 6 ans	• Sol et “corps en mouvement” (2 h) • Techniques spécifiques : aérien ou acrobatie (1 h 30) • Jeu d’acteur, “corps en mouvement”, trampoline et flexibilité (cours mensuel) (1 h) • Stage d’une semaine pendant les vacances scolaires (2 h par jour)	<i>Total</i> = 3 h 30 à 7 h 00
Cycle 2 : années 3 et 4			• Acrobatie et “corps en mouvement” (2 h) • Technique spécialité 1 (1 h 30) • Technique spécialité 2 (1 h 30) • Jeu d’acteur, “corps en mouvement”, trampoline et flexibilité (cours mensuel) (1 h) • Stage d’une semaine pendant les vacances scolaires (2 h par jour)	
Validation 2 ^{ème} cycle				

CYCLE 3 - CIRQUE

Condition d'accès

- A partir de 14 ans minimum
- Entrée sur test d'entrée ou sur avis du Conseil de passage pour les élèves issus du Cycle 2

Objectifs et contenus

Finaliser la formation technique et artistique de l'élève :

- L'écoute physique (préparation physique, temps de repos, prévention des accidents corporels)
- La connaissance de l'histoire et du fonctionnement du milieu artistique
- L'étude de la biomécanique
- L'écriture d'un projet
- La direction d'acteurs

Organisation du cycle

- Durée : de 3 à 6 ans
- Temps hebdomadaire de cours compris entre 7 h et 11 h
- La troisième année du cycle est axée sur la préparation des tests, avec stage d'écriture de spectacle et dramaturgie
- Il est proposé, d'ajouter pour les années 1 et 2 une seconde spécialité, bien que le cumul de deux spécialités en Aérien ne soit pas autorisé.
- Présentation du projet personnel dès la troisième année du cycle
- Dans le cadre de l'École du spectateur, les élèves ont l'opportunité d'assister à plusieurs spectacles au cours de l'année scolaire. Ils peuvent ensuite en proposer une analyse personnelle ou critique, sous forme de fiche ou d'un autre support adapté.

Maquette pédagogique du Certificat d'Etudes Circassiennes (CECIR)

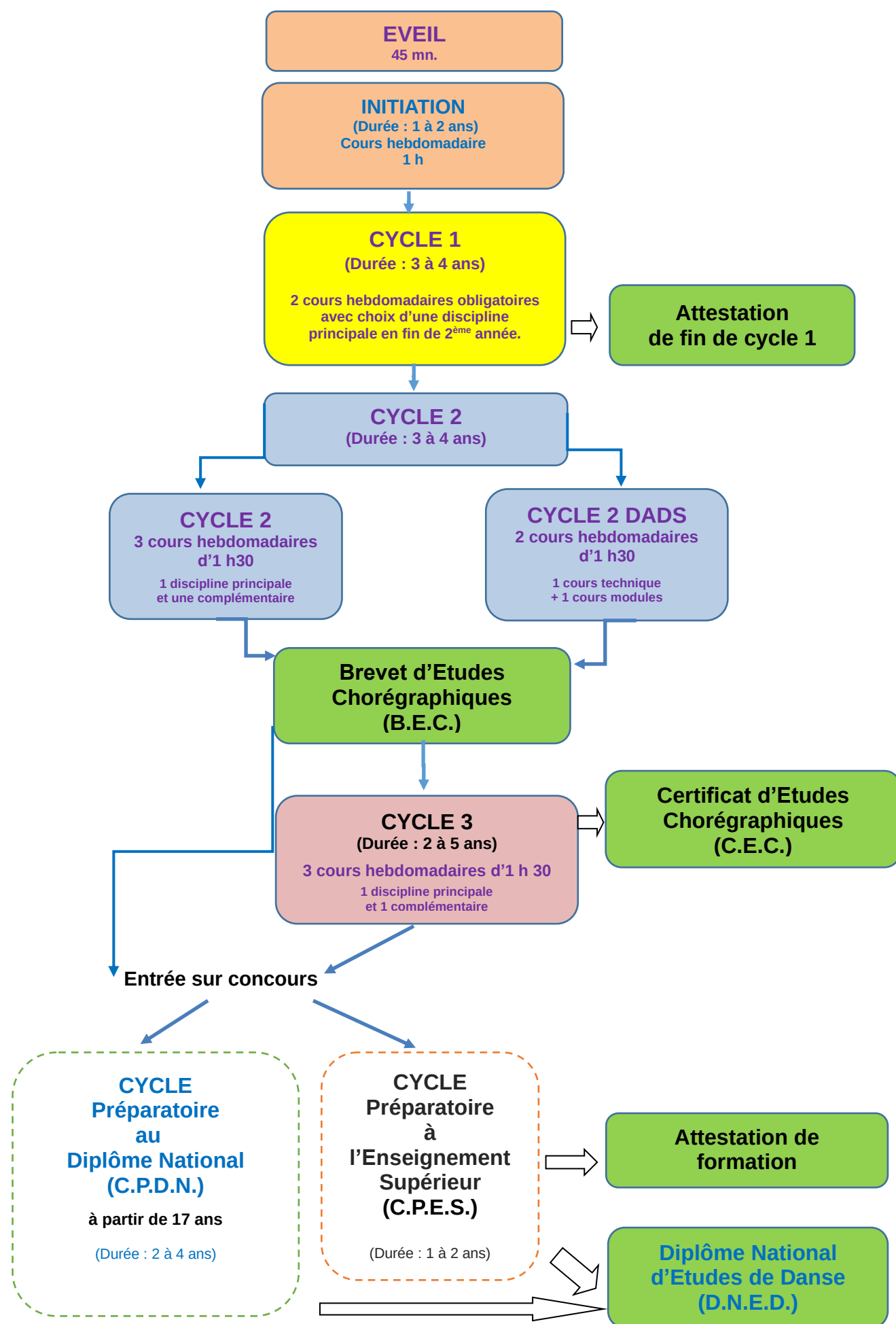
Niveau	Âge	Durée du cycle	Contenu et temps de cours hebdomadaire	
Cycle 3 : années 1 et 2	A partir de 11 ans	3 à 6 ans	● Acrobatie et corps en mouvement (2 h) ● Technique spécialité 1 (2 h) ● Technique spécialité 2 (2 h) ● Préparation physique, musculation spécifique (1 h) ● Jeu d'acteur, "corps en mouvement", trampoline et flexibilité (cours mensuel) (2 h) ● Stage d'une semaine pendant les vacances scolaires : Trampoline ; Acrobatie ; Flexibilité-jeu d'acteur ; Corps en mouvement ; Recherche en transversalités (2 h par jour)	Total = 7 h à 11 h
Cycle 3 : années 3 et 4			● Acrobatie et corps en mouvement (2 h) ● Technique spécialité 1 (2 h) ● Technique spécialité 2 (2 h) ● "Corps en mouvement" (1 h) ● Préparation physique, musculation spécifique (1 h) ● Jeu d'acteur, "corps en mouvement", trampoline et flexibilité (cours mensuel) (2 h) ● Stage d'une semaine pendant les vacances scolaires : Jeu d'acteur ; Ecriture et recherche ; Corps en mouvement ; Répétitions des numéros (2 h par jour)	
Validation 3 ^{ème} cycle				

DISPOSITIFS HORS CURSUS – CIRQUE - Voir au début de ce document

SPÉCIALITÉ DANSE



SCHÉMA GÉNÉRAL DES ÉTUDES CHOREGRAPHIQUES



CYCLE 1 - DANSE

Objectifs et contenus

Contribuer à l'épanouissement personnel et artistique de l'élève en favorisant notamment :

- L'approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique
- L'acquisition des éléments de technique de base
- La découverte des œuvres chorégraphiques
- L'appréhension du mouvement dansé, des qualités d'intention, en relation au temps, à l'espace, à l'énergie, à la musique
- L'acquisition des bases de la technique de la danse en tant que langage, de la terminologie et de l'expressivité corporelle
- L'école du spectateur

Organisation du cycle

- A partir de 8 ans minimum (au 31 décembre de l'année en cours)

Pour les nouveaux élèves, suite au stage d'observation, l'élève peut être réorienté, jusqu'à la fin du 1^{er} trimestre, dans des cours qui lui conviennent le mieux.

- Durée : de 4 à 5 ans notés de Dse1CA1 à Dse1CA5
- Temps hebdomadaire de cours compris entre 2 h 30 et 5 h 30 auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, master-classes, organisés par le conservatoire.

Les élèves abordent deux esthétiques en 1^{ère} et 2^{ème} année (danse classique **et** danse contemporaine ou jazz). Le choix esthétique souhaité ensuite doit être confirmé par le jury de l'examen de fin du Cycle 1 (*très exceptionnellement sur une double dominante*).

Maquette pédagogique

Années	Âge	Durée du cycle	Contenu et temps de cours hebdomadaire	
Dse 1CA1 et Dse 1CA2	à partir de 8 ans	4 à 5 ans	• Danse classique : 1 h 15 min. • Danse contemporaine ou jazz : 1 h 15 min.	<i>Total 2 h 30 min.</i>
Dse 1CA3 à Dse 1CA5 max.			• Discipline principale : 2 x 1 h 15 à 1 h 30 min. • Discipline complémentaire facultative : 1 h 30 min.	<i>Total 2 h 45 min.</i>
Attestation de Fin de Cycle possible				

CYCLE 2 - DANSE

Objectifs et contenus

Contribuer à l'épanouissement personnel et artistique de l'élève en favorisant notamment :

- La prise de conscience de la danse comme langage artistique
- L'initiation à l'endurance, la capacité à s'auto-évaluer
- L'approfondissement des acquis d'éléments de la technique, enrichissement de la terminologie
- La poursuite de l'apprentissage de deux disciplines chorégraphiques
- L'approche de l'improvisation et de la composition, des répertoires, de la relation musique-danse, de l'anatomie
- La familiarisation avec les œuvres chorégraphiques (patrimoine chorégraphique et répertoires)
- Les liens avec la culture artistique et chorégraphique par le biais de la rencontre avec des événements artistiques (spectacle, master classes, expositions, concerts...)
- La formation musicale du danseur (F.M.D.)
- L'école du spectateur

Organisation du cycle

- A partir de 11 ans minimum (au 31 décembre de l'année en cours)

Pour les nouveaux élèves, suite au stage d'observation, l'élève peut être réorienté, jusqu'à la fin du 1^{er} trimestre, dans des cours qui lui conviennent le mieux.

- Durée : de 3 à 5 ans notés Dse2CA1 à Dse2CA5
- Temps hebdomadaire de cours : 4h 30 + sessions, auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, master-classes, organisés par le conservatoire.

Les élèves suivent une discipline dominante et une discipline complémentaire ou, **exceptionnellement**, une double-dominante (double cursus).

Maquette pédagogique du Brevet d'Etudes Chorégraphique (B.E.C.)

Années	Âge	Durée du cycle	Contenu et temps de cours hebdomadaire	
Dse 2CA1 à Dse 2CA5 max.	à partir de 11 ans	3 à 5 ans	• Dominante : 2 x 1 h 30 min. • Complémentaire : 1 h 30 min. • (sur audition : possibilité d'accès au <i>Ballet Junior 2</i>) • Savoirs sensibles du corps • Humanités chorégraphiques chaque année (présence conférence, master class, spectacle)	<i>Total 4 h 30 min.</i>

CYCLE 2 – DANSE “Arts de la Scène” (D.A.D.S.)

Cf. Cursus “Arts de la Scène” dans la partie “Cursus spécifiques”

CYCLE 3 - DANSE

Condition d'accès

- Etre en possession du B.E.C. ou sur stage d'observation.

Objectifs et contenus

Contribuer à l'épanouissement personnel et artistique de l'élève en favorisant notamment :

- La capacité à développer un projet artistique et à s'intégrer au projet d'un groupe
- L'autonomie dans l'appropriation de la danse et dans l'expérience de l'interprétation
- Le développement de l'endurance et l'approche de la virtuosité
- L'approfondissement des acquis techniques, enrichissement de la terminologie
- La poursuite de l'apprentissage des trois disciplines chorégraphiques (danse classique, danse contemporaine et danse jazz)
- L'approche pratique des répertoires, de l'improvisation et de la composition, et de la relation musique-danse
- La participation à des projets axés sur la création et/ou le répertoire
- L'approche de la connaissance du corps (cours d'anatomie-physiologie), la capacité à analyser des œuvres chorégraphiques et l'approfondissement de la connaissance du patrimoine (cours de culture chorégraphique)
- Les liens avec la culture artistique et chorégraphique par le biais de la rencontre avec des événements artistiques (spectacles, master classes, expositions, concerts...)
- La formation musicale du danseur (F.M.D.) et culture musicale
- L'école du spectateur

Organisation du cycle

- A partir de 14 ans minimum (au 31 décembre de l'année en cours)

Pour les nouveaux élèves, suite au stage d'observation, l'élève peut être réorienté, jusqu'à la fin du 1^{er} trimestre, dans des cours qui lui conviennent le mieux.

- Durée : de 2 à 5 ans notés Dse3CA1 à Dse3CA5
Temps hebdomadaire de cours : 6h + sessions, auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, master-classes, organisés par le conservatoire.

Les élèves suivent une discipline dominante (danse contemporaine, classique ou jazz)
ou, **exceptionnellement**, une double-dominante.
et une discipline complémentaire (danse jazz ou contemporaine ou classique).

Maquettes pédagogiques du Certificat d'Etudes Chorégraphique (C.E.C.)

Années	Âge	Durée du cycle	Contenu et temps de cours hebdomadaire	
Dse 3CA1 à Dse 3CA5 max.	A partir de 14 ans	2 à 5 ans	• Dominante : 2 cours minimum d'1 h 30 min. • Complémentaire : 1 h 30 min. • Groupe Chorégraphique (option) : 3 h • Savoirs sensibles du corps • Humanités chorégraphiques chaque année (présence conférence, master class, spectacle).	<i>Total</i> 4 h 30 min. + Sessions

Le cursus peut comprendre des cours supplémentaires de pratique chorégraphique.

Du reste, le Conservatoire incite les élèves à augmenter leur nombre d'heures de cours dans ce cursus.

CYCLE PRÉPARATOIRE AU DIPLÔME NATIONAL (C.P.D.N.) – DANSE

(Cf. Arrêté du 3 septembre 2025)

Condition d'accès

➤ Examen d'entrée :

- Cours technique d'1 h 15 dans la discipline principale
- Suivi de 45' d'Atelier (atelier d'improvisation-composition, et/ou répertoire improvisation et/ou répertoire composition et/ou répertoire improvisation-composition)
- Entretien de 5' avec le jury

Objectifs et contenus

- Accomplissement de la dimension artistique en tant que projet de réalisation personnelle
- Autonomie dans l'appropriation de la danse en tant que langage artistique et dans l'expérience de l'interprétation
- Lecture analytique et construction d'une perception critique des œuvres chorégraphiques rencontrées
- Développement de l'endurance et de la virtuosité
- Préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur
- L'école du spectateur

Organisation du cycle

- A partir de 14 ans
- Durée : de 2 à 4 ans notés DseCPDN1 à DseCPDN4
- Temps hebdomadaire de cours : 14 h 30 + sessions, auxquels s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, master-classes, organisés par le conservatoire.

Maquettes pédagogiques du Diplôme National d'Etudes de Danse (D.N.E.D.)

Années	Âge	Durée du cycle	Contenu et temps de cours hebdomadaire	
CPDN1 à CPDN 4	A partir de 14 ans	2 à 4 ans	• Dominante : 3 x 1 h 30 min. • Complémentaire : 1 h 30 min. • Ballet Junior : 3 h • Culture chorégraphique • Savoirs sensibles du corps	<i>Total</i> = 9 h min. + Sessions

Evaluation continue et terminale

Ses modalités et critères sont communs pour le groupement d'établissements associés pour cette spécialité.

Chaque Option du Diplôme ("Interprétation chorégraphique" ou "Humanités chorégraphiques" compte cinq épreuves dont une facultative.

Voir le détail des matières, épreuves et coefficients dans la partie "Modalités d'Evaluation" à la fin de ce *Règlement des études*).

Evaluation continue annuelle
Progression dans la discipline principale (technique, interprétation et musicalité corporelle)
Progression dans la discipline complémentaire (technique, interprétation et musicalité corporelle)
Pratiques créatives
Culture chorégraphique
Savoirs sensibles sur le corps dans le mouvement dansé (anciennement nommés « méthodologies corporelles »)
Epreuves terminales du DNED : coefficients selon l'option

EPREUVES	Option « Interprétation chorégraphique »	Option « Humanités chorégraphiques »
Variation imposée individuelle dans la discipline <i>Durée : de 2 à 3 minutes</i> En danse classique, cette variation est présentée sur pointes.		
Composition et interprétation d'une variation individuelle <i>Durée : de 2 à 3 minutes</i>		
Improvisation individuelle <i>Durée : de 1 minute 30 à 2 minutes</i>		
Composition d'une séquence chorégraphique pour 2 danseurs au moins (dont le candidat, s'il le souhaite) <i>Durée : de 3 à 6 minutes</i>		
Entretien <i>Durée : 3 à 5 minutes par candidat</i>		
Dossier personnel sur une thématique au choix et soutenance <i>Durée : 10 minutes de présentation maximum suivies d'un échange avec le jury de 10 minutes</i>		

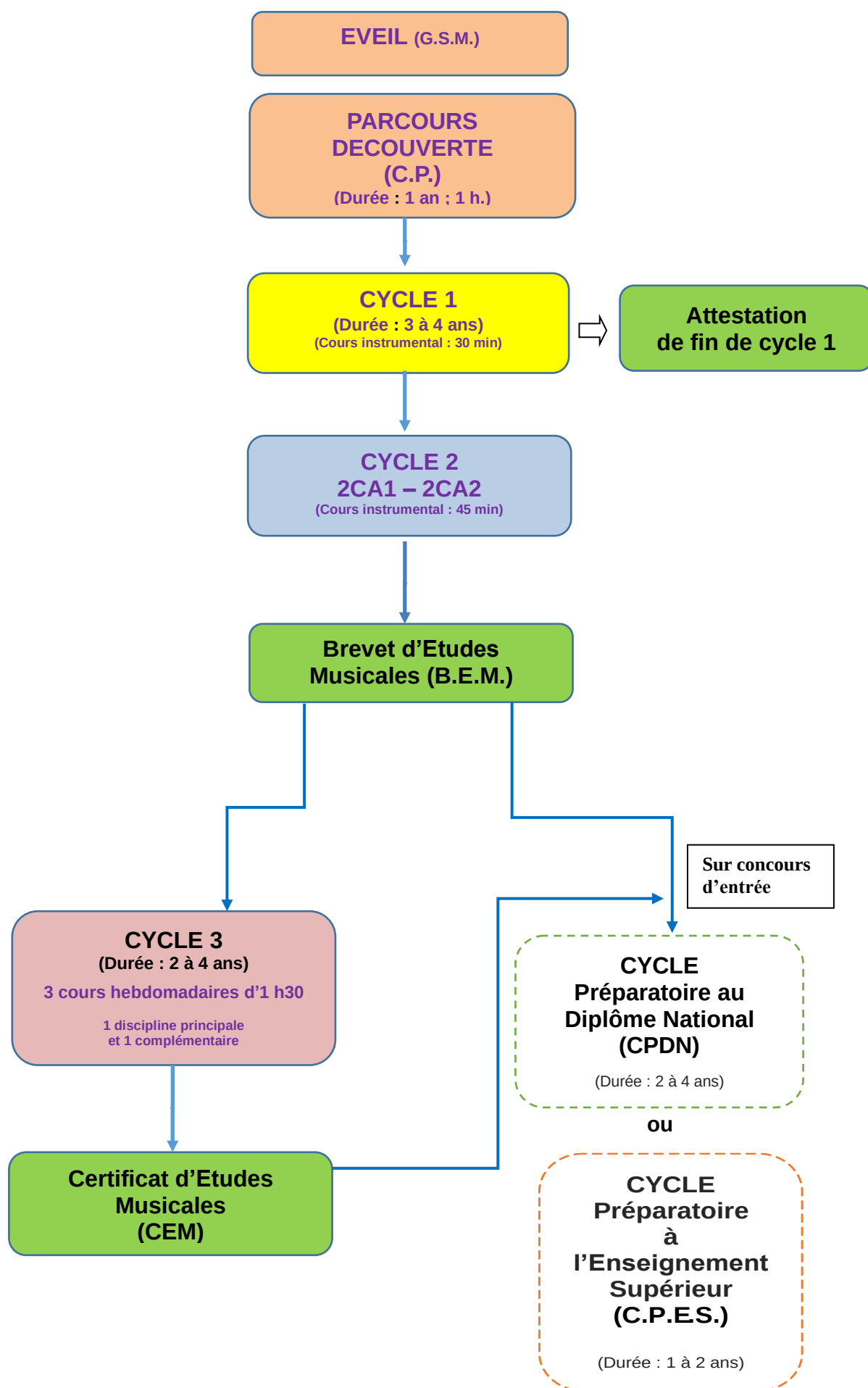
L'obtention du D.N.E.D. permet d'obtenir une dispense d'E.A.T. (Epreuve d'Aptitude Technique) en vue de la formation au diplôme d'Etat de Danse (Arrêté du 21 novembre 2024, voies d'accès à la profession de professeur de danse)

DISPOSITIFS HORS CURSUS - DANSE - Voir au début de ce document

SPÉCIALITÉ MUSIQUE



SCHÉMA GÉNÉRAL DES ÉTUDES MUSICALES



CYCLE 1 – MUSIQUE

Pas d'accès adulte débutant

Objectifs et contenus

Construction de la motivation et de la méthode, constitution des bases de pratique et de culture. Mise en place de repères culturels, travaux d'écoute, pratiques vocales et instrumentales collectives, pratiques individuelles de la discipline choisie.

	Dominante instrumentale	Formation Musicale		Pratique Collective
CM2 max	1CA1 à 1CA4 voire 1CA5	FM Enfants 1CA1 à FM Enfants 1CA4 ou FM Ados 1CA1 à FM Ados 1CA3 ou "FM suivi OAE", cours spécifique pour les élèves en provenance du dispositif "Orchestre à l'Ecole" (O.A.E.)	Pour Adultes : cours FM Adultes 1C	Chant Choral recommandé
				A partir de la 3 ^{ème} année : Ensembles instrumentaux ou Chant Choral *
	Dominante vocale (Maîtrise) (**)	Formation Musicale		Technique vocale
du CE1 au CM2 max	1CA1 à 1CA4 voire 1CA5	FM Chanteurs 1C		

* Suivant les instruments. La Pratique collective des élèves pianistes est prise en charge par les professeurs d'instrument.
Voir Coursus "Maîtrise" dans « Coursus spécifiques ».

Organisation du cycle

- Durée : de 1 à 4 ans voire 5 exceptionnellement
- Temps de cours hebdomadaire compris entre 2 h 30 et 4 h

Enseignements	Temps hebdomadaire
Instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	30 minutes* voire cours collectif de 2 élèves (45 mn) ou 3 élèves (1 h)
Formation Musicale (enseignement collectif)	1 h à 1 h 30 selon le cours NB : Une seule année de redoublement possible
Ensembles instrumentaux** (voir liste d'affectation établie chaque année)	1 h à 2 h
Attestation de Fin de Cycle possible	

* Pouvant aller jusqu'à 45 mn pour les percussionnistes en raison de la multiplicité des instruments à étudier

Les affectations dans les ensembles et orchestres sont effectuées pour l'année scolaire par la direction en concertation avec les enseignants. Par ailleurs, un élève peut être appelé en supplément pour une programmation spécifique en vue d'un événement, concert, spectacle.

CYCLE 2 - MUSIQUE

Objectifs et contenus

- Contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant notamment :
- une bonne ouverture culturelle
- l'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome
- la capacité à tenir sa place dans une pratique collective
- Travaux d'écoute, acquisition de connaissances musicales et culturelles en relation avec les pratiques du cursus, pratiques vocales et instrumentales collectives, pratiques individualisées.

Organisation du cycle

- Durée : de 3 à 5 ans
- Temps hebdomadaire de cours 4 h 45 minimum.

Maquette pédagogique du Brevet d'Etudes Musicales (BEM)

Enseignements	Temps hebdomadaire	Temps hebdomadaire
U.V. Instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	45 minutes*	30 minutes**
U.V. Formation Musicale (enseignement collectif)	▪ FM Enfants-ados 2CA1 et 2CA2 ▪ Pour Adultes : cours FM Adultes 2CA1 ou 2CA2 ▪ Pour Chanteurs : FM Chanteurs 2C	
	▪ 2CA3 = 2 h ▪ puis un Module au choix : "culture pratique" ; "initiation à l'arrangement".	
U.V. Pratique collective en rapport avec la dominante****	Obligatoire durant la présence de l'élève dans ce cycle : ▪ Orchestre*** : Présence annuelle pour tous les élèves du Cycle. ▪ <u>Pour les organistes</u> : organologie, harmonisation au clavier, basse continue. ▪ <u>Pour les pianistes</u> : initiation à l'accompagnement par leur professeur. ▪ Musique de Chambre : initiation <i>facultative</i> en 2CA3 et 2CA4. Cf. Organisation dans les pages "cursus spécifiques" <i>Cette initiation à la musique de chambre est une composante obligatoire en Classe à Horaires Aménagés.</i>	

*Pouvant aller jusqu'à 1 h pour les percussionnistes en raison de la multiplicité des instruments à étudier.

** Pouvant aller jusqu'à 0 h 45 pour les percussionnistes, idem.

*** A partir du milieu du 2^{ème} cycle, la participation à un ensemble amateur conventionné avec le Conservatoire TPM peut être pris en compte.

****** Les affectations dans les ensembles et orchestres sont effectuées pour l'année scolaire par la direction en concertation avec les enseignants. Par ailleurs, un élève peut être appelé en supplément pour une programmation spécifique en vue d'un événement, concert, spectacle.**

Au-delà du Cycle 2, LA POURSUITE DE TOUT CURSUS INSTRUMENTAL IMPLIQUE OBLIGATOIREMENT LE SUIVI, CHAQUE ANNEE, D'UN COURS DE F.M OU D'UNE DISCIPLINE DE "CREATION-ERUDITION" (voir liste au début de ce document).
La validation du Cycle 3 ou du C.P.D.N. implique aussi des contenus de F. M.

CYCLE 3 - MUSIQUE

Conditions d'accès

- Validation de la dominante Instrumentale (a minima)

Objectifs et contenus

Ce Cycle poursuit trois objectifs principaux :

- apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel riche, voire ambitieux,
- s'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur et y prendre les responsabilités le cas échéant,
- s'orienter pour aller au-devant de nouvelles pratiques (autres esthétiques, démarche d'invention...).

Organisation du cycle

- Durée : de 2 à 4 ans
- Le volume global de la formation représente environ 300 heures de formation, dont 1 h hebdomadaire en discipline individuelle, auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, master-classes, organisés par le conservatoire.

Maquette pédagogique du *Certificat d'Etudes Musicales (C.E.M.)*

Enseignements	Temps Hebdomadaire	
U.V. Instrumental, individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant (U.V. dominante)	1 h	
U.V. Formation musicale	U.V. FM du CEM : 2 h	
U.V. Au choix parmi celles de Création-Erudition	1 h 30	1 an
U.V. Parcours de pratique collective* Formations dirigées et non dirigées :	2 h à 4 h Obligatoire durant la présence de l'élève dans ce cycle : ▪ Orchestre* : présence annuelle pour tous les élèves du Cycle. Constitué en fonction du répertoire et par sessions. ▪ Pour les organistes : organologie, harmonisation au clavier, basse continue ▪ <u>Pour les pianistes</u> : initiation à l'accompagnement par leur professeur. ▪ Musique de Chambre : U.V. complémentaire cf. Organisation dans les cursus spécifiques	

Les affectations dans les ensembles et orchestres sont effectuées pour l'année scolaire par la direction en concertation avec les enseignants. Par ailleurs, un élève peut être appelé en supplément pour une programmation spécifique en vue d'un événement, concert, spectacle.

* La participation à un ensemble amateur conventionné avec le Conservatoire TPM peut être pris en compte.

CYCLE PRÉPARATOIRE AU DIPLÔME NATIONAL – C.P.D.N. *MUSIQUE*

Condition d'accès

- Etre au moins en possession de l'U.V. de la discipline dominante du B.E.M. ou sur dossier. Concours *a minima* pour les détenteurs *dans l'année* de l'U.V. de la dominante du B.E.M. ou C.E.M.,
a maxima pour les autres.
- Epreuve instrumentale
- Evaluation de F.M. (capacités d'écoute et d'analyse) pour les non détenteurs de l'U.V. de F.M du C.E.M.
- Entretien de motivation

NB : les candidats à l'entrée en C.P.D.N. seront inscrits sur *iMuse* en "Stage musique" jusqu'au concours d'entrée.

Objectifs et contenus

- Pratique soutenue dans la dominante choisie, autonome et éclairée.
- Pratiques complémentaires pour acquérir un savoir faire et une culture musicale confirmées.

Organisation du cycle

- Durée : entre 2 et 4 ans

Maquettes pédagogiques selon les disciplines, domaines ou options

INSTRUMENT Domaine : Classique à contemporain	
MODULE PRINCIPAL (1 ou 2)	
MODULE U.E. Instrument	– Interprétation du répertoire des différentes périodes de l'instrument (patrimoine et création) (programme d'une durée de 20 à 25 mn) comprenant, pour les instruments monodiques, un volume horaire spécifique avec l'enseignant-accompagnateur. <i>Le programme doit inclure une œuvre faisant appel à des techniques de composition et d'écriture contemporaine.</i> <i>Ce programme peut inclure, pour l'ensemble des élèves du groupement d'établissement, une courte épreuve libre (autre instrument ou expression artistique, composition personnelle, etc.)</i> – Invention, improvisation
MODULE ASSOCIÉ U.E.	– Pratique collective dans diverses esthétiques, en musique de chambre, en grand ensemble dirigé et en ensemble à géométrie variable – Pratique collective en ensemble à géométrie variable, dirigé ou non
MODULE COMPLÉMENTAIRE U.E. Formation musicale et Culture	– Lecture et analyse de partitions – Travaux d'écoute – Déchiffrage instrumental ou vocal – Histoire de la musique et esthétique – Ecole du spectateur (cf. p. 121)
UNITÉ D'ENSEIGNEMENT AU CHOIX	Unité d'enseignement choisie dans une liste d'options proposées par l'établissement ou le réseau des établissements concernés, au contenu distinct des autres modules, apportant une réelle plus-value en cohérence avec la formation.

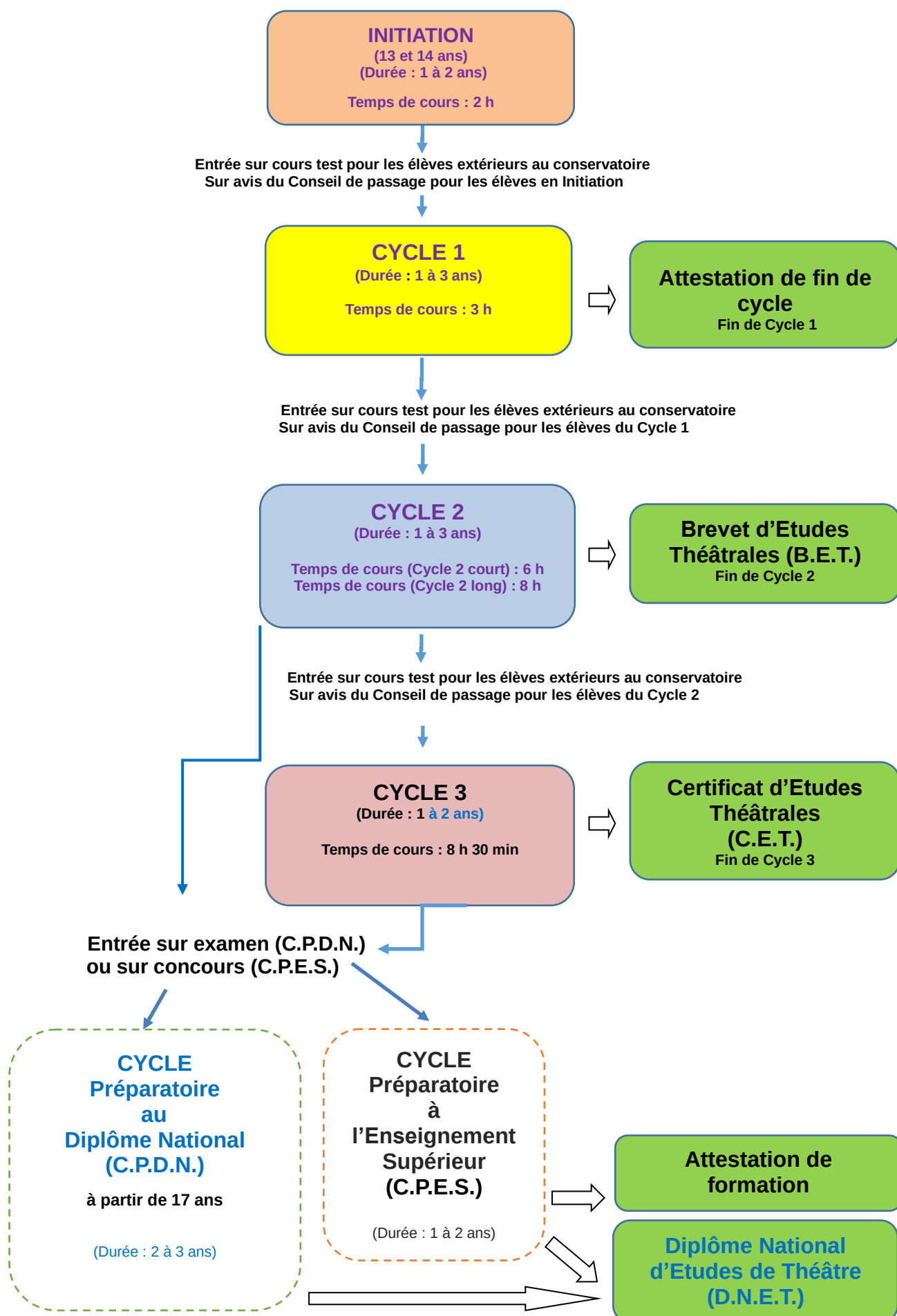
CYCLE PRÉPARATOIRE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – C.P.E.S. *MUSIQUE*

Voir plus loin, partie spécifique

SPÉCIALITÉ THÉÂTRE



SCHÉMA GÉNÉRAL DES ÉTUDES THEATRALES



CYCLE 1 - THÉÂTRE

Condition d'accès

- Âge : entre 15 et 25 ans
- Sur test d'entrée pour les élèves extérieurs au *Conservatoire TPM*
- Sur avis du Conseil de passage pour les élèves en classe d'Initiation

Objectifs et contenus

- Identification, à partir des « désirs premiers » de théâtre de l'élève et de la diversité des champs d'exploration et d'apprentissage
- Confrontation aux exigences du travail en groupe, à l'enjeu collectif du jeu dramatique
- Découverte des exigences du « corps » théâtral - voix, corps dans l'espace - ; une première approche du « jeu avec », du regard, de l'écoute, de l'adresse à l'autre
- Mise en enjeu de la prise de parole individuelle (à commencer par la lecture) et collective (y compris à travers le travail de chœur).
- L'approche du texte théâtral, l'appropriation par la mémoire

Organisation du cycle

- Durée : de 1 à 3 ans, notée Th1CA1, Th1CA2 et Th1CA3
- Temps hebdomadaire de cours = 3 h, auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux projets, stages, ateliers, master-classes organisés par le Conservatoire.

Maquette pédagogique

Matières abordées	Temps hebdomadaire
Théâtre	3 h
Techniques et disciplines complémentaires, autres arts, éventuellement avec un intervenant extérieur	Dans le cadre des cours
Attestation de Fin de Cycle possible	

CYCLE 2 - THÉÂTRE

Condition d'accès

- Âge : entre 16 et 26 ans
- Sur avis du Conseil de passage pour les élèves internes du Cycle 1
- Sur test d'entrée pour les élèves extérieurs au *Conservatoire TPM*

Objectifs et contenus

- Acquérir et entretenir une disponibilité corporelle et vocale
- Aborder le jeu théâtral par l'improvisation, la pratique du jeu et l'exploration des répertoires du théâtre
- Acquérir les bases d'une culture théâtrale
- Explorer divers modes et techniques d'expression théâtrale et aborder d'autres disciplines par la rencontre avec un des modes et techniques suivants : marionnette, théâtre gestuel, clown, *commedia dell'arte*, conte...
- et un des arts suivants : danse, musique, art vocal, chanson, arts plastiques, cinéma et autres arts liés à l'image etc.

Organisation du cycle

- Durée : de 1 à 3 ans, notée Th2CA1, Th2CA2 et Th2CA3
- Temps hebdomadaire de cours = 5 h min. auxquels s'ajoute la participation ponctuelle aux projets, stages, ateliers, master-classes, organisés par le conservatoire.

Maquette pédagogique du Brevet d'Etudes Théâtrales (B.E.T.)

Matières abordées	Temps hebdomadaire
Théâtre	de 3 h 30 à 4 h min. option 3 h supplémentaires
Inter discipline : Chant et/ou Danse et/ou Arts du cirque	1 h 30
Stage sur des techniques diverses par un intervenant extérieur	• <u>obligatoire</u> dans le cadre des cours • <u>facultatif</u> en dehors des cours, accès, selon les places disponibles, à des stages avec les élèves de Cycle 3

CYCLE 3 - THÉÂTRE

Condition d'accès

- Âge : à partir de 16 ans jusqu'à 26 ans.
- Pour tous, sur test d'entrée.

Objectifs et contenus

- Poursuivre l'entraînement corporel et vocal par une pratique régulière de la danse et/ou des techniques vocales
- Privilégier le travail d'interprétation
- Approfondir la culture théâtrale par une approche de la scénographie, de la mise en scène et, plus globalement, de l'évolution des formes théâtrales et des courants esthétiques ; par la lecture d'œuvres et par une approche des réalités institutionnelles, sociologiques et économiques du secteur théâtral
- Renforcer l'acquisition ou la maîtrise d'outils par la pratique régulière : d'ateliers d'écriture, d'au moins un des modes et techniques suivants : marionnette, théâtre gestuel, clown, commedia dell'arte, conte, cirque...et d'au moins une des disciplines suivantes : danse, instrument de musique, art vocal, chanson, cinéma et autres arts liés à l'image...

Organisation du cycle

- Durée : de 1 à 3 ans notés Th 3CA1, Th 3CA2 et Th 3CA3
- Temps hebdomadaire de cours = 8 h 30 minimum

Maquette pédagogique du *Certificat d'Etudes Théâtrales (CET)*

Matières abordées	Temps hebdomadaire
Théâtre (interprétation)	7 h minimum*
Minimum un cours à choisir parmi les cours d'inter-discipline, de training ou de dramaturgie du Cycle Préparatoire au Diplôme National (C.P.D.N.) ou du C.P.E.S.	Minimum 1 h 30
Participation aux stages programmés pour le Cycle d'Orientation Professionnelle.	Facultatif

Condition d'accès

- Âge : à partir de 17 ans
- Admission sur examen d'entrée :
 - Epreuve d'interprétation (scène dialoguée)
 - Parcours libre (monologue ou toutes formes de prestation scénique)
 - Entretien portant sur le parcours du candidat et ses motivations
 - Stage collectif

Objectifs et contenus

L'enseignement du théâtre s'effectue à partir d'une **discipline centrale**, à savoir l'art dramatique (ou art du jeu théâtral), et de plusieurs disciplines complémentaires.

Les disciplines complémentaires sont, entre autres :

- les arts de la marionnette,
- les arts du cirque,
- les arts de la rue, arts du récit,
- les arts du mime et du geste,
- les arts du mouvement,
- la magie nouvelle,
- l'art du clown, le cabaret,
- la chanson,
- la mise en scène,
- la dramaturgie,
- la scénographie,
- le costume,
- la vidéo,
- l'écriture dramatique et scénique,
- la technique et expression vocale,
- le jeu masqué,
- le théâtre d'objets,
- le jeu radiophonique,
- le jeu devant la caméra,
- l'improvisation,
- la performance,
- le corps en jeu,
- l'histoire du théâtre,
- la culture artistique et théâtrale, etc.

Elles ne sont pas toutes obligatoires. Liberté de choix est laissée à l'équipe enseignante.

L'enseignement régit l'apprentissage d'un art et doit être abordé sous un triple éclairage :

- une formation à l'art du théâtre et aux techniques du jeu
- une approche de tous les répertoires du théâtre
- une sensibilisation à l'histoire et aux enjeux contemporains du théâtre et du spectacle vivant

Le C.P.D.N. permet une pratique artistique soutenue, autonome et éclairée du théâtre.

Organisation du cycle

- Durée du cycle, 2 à 3 ans
- 16 h hebdo min.

Les élèves des classes de C.P.D.N. sont "répliques" dans les scènes de passage des candidats au D.N.E.T.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

DU

CONSERVATOIRE TPM

A - CURSUS SPÉCIFIQUES

1 - Accompagnement instrumental et vocal

Ce cursus débute directement au cycle 2 car des acquis préalables en piano sont indispensables.
Le cycle 3 n'est pas proposé pour ce cursus spécifique.

CYCLE 2 *Accompagnement instrumental et vocal*

Conditions d'accès et public concerné

- Pas de limite d'âge supérieure.
- Personnes ayant le niveau correspondant à la fin du cycle 2 de la classe de piano.
- Lire parfaitement les clés de Sol et Fa, être capable de déchiffrer les mains ensemble.
- Maîtriser la lecture à une voix en clé d'ut 3 et 4.

Épreuves d'admission

1. Lecture à vue d'une ou deux pièces pour piano seul (mise en loge 10 mn)
2. Exécution d'un programme libre au choix du candidat pour piano seul, extrait du répertoire d'une durée de 10 mn.

Objectifs et contenu

- Développer :
 - La lecture à vue
 - L'écoute
 - La relation à l'autre
- Participer activement aux auditions interdisciplinaires

Organisation du cycle

- Durée : de 3 à 5 ans (noté 2CA1 à 2CA5).
- Temps hebdomadaire de cours compris entre 3 h 15 et 4 h 30.
 - Nature des épreuves avec mise en loge d'une heure :
 - Lecture à vue d'une pièce pour piano seul
 - Réduction d'un trio ou d'un quatuor
 - Transposition d'un accompagnement d'une mélodie (1 ton inférieur ou supérieur)
 - Lecture à vue d'une pièce instrumentale avec un instrumentiste.
 - Épreuves préparées dans l'année :
 - Réduction d'un quatuor à cordes
 - 2 ou 3 extraits d'un cycle de mélodies et/ou un air d'opéra
 - Accompagnement d'un mouvement d'une sonate ou d'un concerto avec instrumentiste

Maquette pédagogique du B.E.M.

Enseignements	Temps hebdomadaire
U.V. Enseignement à caractère individuel	1 h
U.V. Formation Musicale et Culture Musicale (enseignement collectif)	Idem cursus musique instrumentale
U.V. Pratique collective : musique de chambre	0 h 45 à 1 h

CYCLE PRÉPARATOIRE AU DIPLÔME NATIONAL – C.P.D.N.

Accompagnement instrumental et vocal

Conditions d'accès

- Admission sur concours d'entrée

Organisation du cursus

- Durée : de 2 à 4 ans (noté CPDN1 à CPDN4).

Maquette pédagogique

Module principal		Temps hebdomadaire
MODULE « MUSIQUE »	U.E. Accompagnement de la musique instrumentale ou vocale (au piano) – Interprétation du répertoire de l'accompagnement vocal ou instrumental de différentes périodes – Déchiffrage, notamment en situation d'accompagnement – Transposition – Réduction de partitions d'ensemble vocal ou instrumental – Harmonisation au clavier	1 h 30
Modules complémentaires		
MODULE ASSOCIÉ DE PRATIQUE	U.E. Pratique individuelle et collective de l'instrument principal	1 h à 2 h
MODULE COMPLÉMENTAIRE	U.E. – Formation musicale et culture musicale, comprenant le déchiffrage instrumental, la lecture et l'analyse de partitions, le travail d'écoute, l'histoire de la musique – Initiation à l'écriture – Arrangement	En fonction du niveau déjà acquis
UNITÉ D'ENSEIGNEMENT AU CHOIX	U.E. Unité d'enseignement choisie dans une liste d'options proposées par l'établissement ou le réseau des établissements concernés, au contenu distinct des autres modules, apportant une réelle plus-value en cohérence avec la formation.	Sur l'ensemble du Cycle

Le candidat doit veiller à s'inscrire sans tarder dans les Modules autres que son Module principal.

2 - Accompagnement danse

Ce cursus débute directement en Cycle Préparatoire au Diplôme National (C.P.D.N.) car des acquis préalables sont indispensables.

CYCLE PRÉPARATOIRE AU DIPLÔME NATIONAL – C.P.D.N.

Accompagnement

Accès sur examen d'entrée (niveau 3^{ème} Cycle en piano ou percussions - toutes esthétiques)

- Epreuve d'exécution musicale
- Déchiffrage
- Improvisation
- Accompagnement d'un cours
- Entretien

Objectifs et contenus

- Approfondir sa motivation et ses aptitudes en vue d'une orientation professionnelle
- Pratique soutenue dans les différents modules composant ce cursus

Organisation du cycle

- Durée : 2 ans (notés CPDN 1 et 2)
- Volume global de 700 heures environ

Maquettes pédagogiques du Diplôme National d'Accompagnement danse

Modules	Temps hebdomadaire
<u>Principal</u> - Interprétation du répertoire de l'accompagnement de la danse à différentes périodes - Déchiffrage, notamment en situation d'accompagnement - Improvisation dans différents styles et formations, notamment en situation d'accompagnement en relation avec la culture de la danse et des pratiques chorégraphiques) - Mise en situation et observation des disciplines chorégraphiques enseignées dans l'établissement.	1 h 3 h
<u>Associé de pratique</u> - Cours avec apprentissage de la lecture du mouvement - Structure du cours de danse - Relation musique/danse - Pratique de la danse (Initiation) - Dans maquette décret : "Pratique individuelle ou collective de l'instrument principal".	3 h 30
<u>Complémentaire</u> - Formation Musicale danseurs et Culture musicale et chorégraphique - Initiation à l'écriture et à l'arrangement	2 h
<u>Unité d'enseignement au choix</u> - Initiation à un instrument complémentaire (y compris avec les nouvelles technologies)	0 h 45

MODULES	LES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (U.E.)
Module principal	U.E. par : - Accompagnement de cours dans deux esthétiques dans les différentes situations rencontrées (répertoire, déchiffrage, improvisation) - Entretien
Module associé de pratique	U.E. de la mise en relation musique/danse (différentes propositions énoncées)
Module complémentaire de Formation et de Culture	U.E. par : - soutenance d'un dossier - validation du cours d'écriture-arrangement
Module d'Unité d'enseignement au choix	U.E. par validation en contrôle continu

3 – “Arts de la Scène”

Ce cursus en danse (**D.A.D.S.**) a pour spécificité d’être interdisciplinaire et de favoriser la transversalité à travers plusieurs disciplines en donnant lieu à un travail autour des arts de la scène.

C’est un cours collectif hebdomadaire de 3 h, reliant différentes disciplines entre elles, encadré par une équipe pédagogique.

Les professeurs du dispositif proposent de travailler différents langages artistiques en complémentarité. Chaque cursus est lié à une équipe pédagogique prédéfinie et répond au projet défini par cette même équipe.

Chacun des participants sera amené à **pratiquer toutes les disciplines**.

L’élève s’inscrit et s’engage dans un souci de valorisation de chacune des disciplines. Il doit apporter ses acquis, notamment dans sa discipline dominante, et est amené à découvrir et pratiquer les autres disciplines proposées au sein du cursus.

Accès au cycle

Il est accessible sans condition d’âge :

- à partir de l’entrée en 2^{ème} cycle ;
- sur test d’entrée pour les élèves des établissements extérieurs, d’un niveau équivalent.

Ceci constitue une inscription spécifique à un cursus.

Objectifs et contenus

Contribuer à l’épanouissement personnel et artistique de l’élève en favorisant notamment :

- la prise de conscience d’un langage artistique global et transversal (musique, danse, improvisation, etc.) ;
- la pluridisciplinarité comme élément central de création ;
- la créativité, la réflexion artistique, l’écriture et la conception d’un spectacle ;
- l’appropriation de l’espace scénique ;
- la sensibilisation aux aspects techniques du spectacle (lumières, son, décors, costumes),
- la capacité à rencontrer, travailler au sein d’un collectif ;
- la curiosité, la découverte d’une pratique artistique différente, la réflexion sur les passerelles artistiques au sein d’un même projet ;

Organisation du cycle

- Durée : entre 2 et 5 ans (DADS 1 à 5)

A l’issue de ce cycle, ou à n’importe quelle fin d’année du cycle, un élève peut, s’il le souhaite, réintégrer le cursus traditionnel en 2^{ème} cycle ou, sur test, en 3^{ème} cycle.

A l’issue du cursus, validation du Brevet d’Etude Danse “Arts de la Scène” ou de Certificat d’Etudes Danse “Arts de la Scène”, selon niveau d’exigences, par la création d’un spectacle d’une durée d’environ 15’-20’ en autonomie pour la conception et la réalisation, encadré par l’équipe pédagogique.

Maquette pédagogique du Brevet Art de la Scène et du Certificat Art de la Scène (D.A.D.S.)

Spécialité	Années	Accès	Durée du cycle	Modules communs	Modules spécifiques	Temps de cours hebdomadaire
Danse	DADS 1 à 5	à partir du 2 ^{ème} cycle	2 à 5 ans	U.V. Conception et création U.V. Techniques scéniques	U.V. Voix U.V. Appréhension musicale	3 h

Formation complémentaire en lien avec le cursus

Des **master classes et/ou conférences** peuvent avoir lieu dans l'année en complément des cours hebdomadaires et en lien avec le projet de l'année

Evaluation en cours de cycle

Contrôle continu

- Chaque année, les modules du cursus choisi devront être validés (en musique, test d'évaluation et avis du professeur de la discipline)

Production publique

Annuelle en situation de spectacle. En fin de cycle, l'élève met en place en semi-autonomie, son projet.

Fin de cycle

Validation annuelle de toutes les U.V.

Validation d'une production scénique en situation de spectacle avec un travail de conception, création, et de réalisation.

Ce spectacle est évalué par un jury externe à l'établissement, au même titre que les Brevets du cursus traditionnel.

Seront valorisés la capacité du ou des élèves à s'organiser pour la conduite de ce projet, leur capacité à faire des choix (de musiques, de thèmes, de scénographie, de participants, de cohérence historique...), la qualité musicale d'interprétation et la mise en valeur de la pluridisciplinarité.

4 – Chant lyrique

N.B. : une année peut servir pour validation d'une Unité de Valeur (U.V.) d'une autre discipline dominante (initiation et/ou un approfondissement des fondamentaux de Technique Vocale destiné à la structuration du geste vocal : posture, respiration, timbre/tessiture, résonance, langue).

INITIATION

Etape éventuellement préliminaire au cursus chant lyrique.

ou

En complément des autres cursus, la Technique Vocale (Tech. Voc. 1) destinée à la structuration du geste vocal (posture, respiration, timbre, tessiture, résonance) est proposée aux élèves à partir de 13 ans, quel que soit le niveau vocal :

- MAA, Jazz, Musique Traditionnelle au profil vocal bien affirmé
- Cursus direction de Chœurs
- Initiation technique vocale en C.P.D.N. FM

Conditions d'accès

- Âge : de 13 à 15 ans

Objectifs et contenus

- Première approche du chant lyrique
- Préparation au Cycle 1 de chant lyrique

Organisation :

- Durée : 1 à 3 ans notés INIT A1 à INIT A3
Un an reconductible 3 fois maximum sur décision du professeur concerné et de l'équipe pédagogique.
- Durée du cours : 30 minutes

Passage en Cycle 1 sur audition

CYCLE 1 "Chant lyrique"

Conditions d'accès

- Sur concours d'entrée (1 réunion d'information + 2 cours de préparation)
- Âge : à partir de 14 ans sur dérogation, 15 ans à 26 ans

Organisation des cycles

Durée : 1 à 4 ans

Maquette pédagogique

Enseignements	Temps hebdomadaire
Vocal, individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	30 minutes par élève*
Formation Musicale (enseignement collectif)	de 1 h à 1 h 30 en fonction du niveau et selon le cours choisi FM traditionnelle ou FM Chanteurs <i>NB : une seule année de redoublement par Cycle.</i>
Pratique collective complémentaire (en regard du chant) durant toute la durée du cycle	de 1 h à 2 h
Validation accès au Cycle suivant Attestation de Fin de Cycle possible	

Evaluations

Contrôle continu et examen devant jury interne.

* Les élèves de la "Maîtrise filière Opéra" ne peuvent cumuler deux cours de Chant.

CYCLE 2 "Chant lyrique"

Conditions d'accès

- Sur concours d'entrée (1 réunion d'information + 2 cours de préparation)
- Âge : 35 ans maximum.

Organisation des cycles

Durée : 1 à 4 ans

Maquette pédagogique

Enseignements	Temps hebdomadaire
U.V. Vocal, individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	45 minutes
U.V. Formation Musicale (enseignement collectif)	de 1 h 30 à 2 h en fonction du niveau et selon le cours choisi FM traditionnelle ou FM Chanteurs <i>NB : une seule année de redoublement par Cycle.</i>
U.V. Pratique collective complémentaire (en regard du chant) durant toute la durée du cycle	1 h
Validation accès au Cycle suivant	

Evaluations

Contrôle continu et examen devant jury interne.

CYCLE 3 "Chant lyrique"

Conditions d'accès

- Sur concours d'entrée (1 réunion d'information + 2 cours de préparation)
- Âge : 45 ans maximum.

Organisation des cycles

Durée : 1 à 4 ans

Maquette pédagogique

Enseignements	Temps hebdomadaire
U.V. Vocal, individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	1 h
U.V. Formation Musicale (enseignement collectif)	FM 3C (2 h) <i>NB : une seule année de redoublement par Cycle.</i>
U.V. Pratique collective complémentaire (en regard du chant) durant toute la durée du cycle	1 h
U.V. de piano complémentaire (cours collectif)	
Validation accès au Cycle suivant	

Evaluations

Contrôle continu et examen devant jury interne.

CYCLE PRÉPARATOIRE AU DIPLÔME NATIONAL – C.P.D.N.

Chant lyrique

Conditions d'accès

- Admission sur concours d'entrée

Organisation du cursus

- Durée : de 2 à 4 ans (noté CPDN1 à CPDN4).

Maquette pédagogique

CHANT Domaine : Classique à contemporain	
MODULE PRINCIPAL	
MODULE Chant U.E.	– Interprétation du répertoire soliste, comprenant un volume horaire spécifique avec l'enseignant-accompagnateur : mélodie et lied, opéra et oratorio, musique ancienne, musiques d'aujourd'hui (programme d'une durée de 20 à 25 mn) <i>Le programme doit inclure une œuvre faisant appel à des techniques de composition et d'écriture contemporaine.</i> – Invention, improvisation – Déclamation – Connaissance des éléments physiologiques de la voix
MODULES COMPLÉMENTAIRES	
MODULE ASSOCIÉ U.E.	– Pratique collective dans diverses esthétiques, en musique de chambre, en grand ensemble dirigé et en ensemble à géométrie variable – Pratique collective en ensemble vocal, dirigé ou non – Pratique collective associée au théâtre et à la danse
MODULE COMPLÉMENTAIRE U.E. Formation musicale et culture	– Lecture et analyse de partitions – Travaux d'écoute – Déchiffrage instrumental ou vocal – Histoire de la musique et esthétique – Lecture des langues étrangères – Lecture, traduction et analyse des livrets, poèmes et textes associés aux œuvres musicales – Pratique d'un instrument polyphonique
UNITÉ D'ENSEIGNEMENT AU CHOIX	Unité d'enseignement choisie dans une liste d'options proposées par l'établissement ou le réseau des établissements concernés, au contenu distinct des autres modules, apportant une réelle plus-value en cohérence avec la formation.

Le candidat doit veiller à s'inscrire sans tarder dans les Modules autres que son Module principal.

LISTE DES U.E. POSSIBLES (Suivant places) DANS LE MODULE D'ENSEIGNEMENT AU CHOIX

- Danse pour les chanteurs
- Théâtre adultes
- Autre discipline après validation de la direction

5 – Composition-Création

Pour toute personne intéressée par la création d'œuvres musicales de l'époque contemporaine pour le concert, le spectacle ou l'audiovisuel.

N.B. : une année peut servir pour validation d'une Unité de Valeur (U.V.) complémentaire d'une autre discipline dominante.

2 filières :

“a” : Musiques acoustique

“e” : Musiques du studio électroacoustique

CYCLE 1

Première approche de la composition

Conditions d'accès

- Suivant filière, bon niveau musical ou d'écoute musicale
- Pas d'âge requis
- Sur entretien de motivation
- Entrée directe possible en “Parcours Individualisé” (Hors Coursus)

Objectifs et contenus

- Principes de l'écoute active et de la démarche compositionnelle : du son au musical grâce à l'écoute musicale mélangée dans les deux filières.
- Acquisition des schémas de base
- Acquisition des techniques de base du studio électroacoustique (*optionnel*)

Organisation du cycle

- Durée : 1 an
- Temps de cours de 1 h à 3 h hebdomadaires (Séance d'écoute et d'échanges à partir des travaux de composition présentés).
Travail hebdomadaire nécessaire.

Validation

- en interne par contrôle continu (bulletins) constitué par la réalisation-diffusion publique des “études” réalisées.

CYCLE 2

Organisation du cycle

- Durée : 1 à 3 ans

Maquettes pédagogiques du B.E.M.

Filière "a"

Enseignements	Temps hebdomadaire
U.V. Dominante :	
• Ecoute et analyse d'œuvres (ou extraits) des XX^e & XXI^e siècles abordées pour certains aspects particuliers de langage, d'esthétique et/ou d'écriture. • Réalisation sur l'année de pièces personnelles (instrument, petit ensemble libre) autour d'œuvres de référence ; 2 œuvres minimum sur le Cycle. • Discussions et échanges critiques autour des travaux des élèves.	} 1 h 30 à 2 h en groupes
Complémentaires :	
U.V. Ecriture-arrangement : Cycle 1 minimum validé (1 an)	
U.V. Instrumentation-Orchestration : Cycle 1 minimum validé (1 an)	} 1 h à 2 h par complémentaire
U.V. Gravure assistée par ordinateur (G.A.O.) : 1 an	
U.V. Culture musicale : Cycle 1 minimum validé (1 an)	
U.V. Musique assistée par ordinateur (studio numérique) : 1 année (<i>optionnel</i>)	

Évaluation de la Dominante

Pour l'obtention de l'U.V. dominante, le candidat présentera lors d'un concert 2 œuvres réalisées pendant le cycle sous format partition. Elles seront jouées en direct et/ou enregistrement. Il les commentera lui-même. La présentation sera suivie d'une discussion avec le jury.

Filière "e"

Enseignements	Temps hebdomadaire
U.V. Dominante :	
• Ecoute et analyse d'œuvres (ou extraits) des XX^e & XXI^e siècles abordées pour certains aspects particuliers de langage, d'esthétique et/ou d'écriture. • Réalisation sur l'année de pièces personnelles autour d'œuvres de référence ; 2 œuvres minimum sur le Cycle dont une conçue en 8 pistes. • Discussions et échanges critiques autour des travaux des élèves.	} 1 h 30 à 2 h en groupes
Complémentaires :	
U.V. Musique assistée par ordinateur (studio numérique) : 3 années	
U.V. Culture musicale : Cycle 1 minimum validé (1 an)	} 1 h à 3 h par complémentaire

Évaluation de la Dominante

Pour l'obtention de l'U.V. dominante, le candidat présentera lors d'un concert 2 œuvres réalisées pendant le cycle et qui seront diffusées et jouées spatialement en direct. Il les commentera lui-même. La présentation sera suivie d'une discussion avec le jury.

CYCLE 3

Composition-Création

Conditions d'accès suivant filière

- Suivant filière, bon niveau musical ou d'écoute musicale contemporaine
Filière "a" : bonnes connaissances en FM
- Sur test et/ou entretien de motivation (pour les non issus du Cycle Initiation)
- Pas de limite d'âge

Aucune œuvre préalable n'est requise, cependant, les candidats qui ont déjà réalisé des compositions sont invité à apporter leurs travaux pour les présenter au jury.

Organisation du cycle

- Durée : 3 à 4 ans

Maquettes pédagogiques du CEM

Filière "a"

Enseignements	Temps hebdomadaire
U.V. Dominante :	
• Ecoute et analyse d'œuvres (ou extraits) des XX^e & XXI^e siècles abordées pour certains aspects particuliers de langage, d'esthétique et/ou d'écriture. • Réalisation sur l'année de pièces personnelles (instrument, petit ensemble libre) autour d'œuvres de référence ; 3 œuvres minimum sur le Cycle. • Discussions et échanges critiques autour des travaux des élèves.	} 1 h 30 à 2 h en groupes
Complémentaires :	
U.V. Ecriture XX ^e me siècle (1 ^{ère} année)	} 1 h à 2 h par complémentaire
U.V. Gravure assistée par ordinateur (GAO) : 1 an	
U.V. Culture musicale : Cycle 1 si pas déjà validé	
U.V. Instrumentation-Orchestration : Niveaux 2 et 3	
U.V. Musique assistée par ordinateur (studio numérique) : 1 année	
U.V. Réalisation d'une œuvre associant un autre art de la scène proposé par le conservatoire (danse, théâtre ou cirque) ou l'image.	Au cours du cycle

Évaluation de la Dominante

Pour l'obtention de l'U.V. dominante, le candidat présentera lors d'un concert 3 œuvres (2 "acoustiques", 1 « mixte ») réalisées pendant le cycle sous format partition. Elles seront jouées en direct et/ou enregistrement. Il les commentera lui-même. La présentation sera suivie d'une discussion avec le jury.

Filière "e"

Enseignements	Temps hebdomadaire
U.V. Dominante :	
• Ecoute et analyse d'œuvres (ou extraits) des XX^e & XXI^e siècles abordées pour certains aspects particuliers de langage, d'esthétique et/ou d'écriture. • Réalisation sur l'année de pièces personnelles autour d'œuvres de référence ; 3 œuvres minimum sur le Cycle. • Discussions et échanges critiques autour des travaux des élèves.	} 1 h 30 à 2 h en groupes
Complémentaires :	
U.V. Musique assistée par ordinateur (studio numérique) : 3 années	
U.V. Ecriture musique mixte	} 1 h à 3 h par complémentaire
U.V. Culture musicale : Cycle 1 si pas déjà validé	
U.V. Réalisation d'une œuvre associant un autre art de la scène proposé par le conservatoire (danse, théâtre ou cirque) ou l'image.	Au cours du cycle

Évaluation de la Dominante

Pour l'obtention de l'U.V. dominante, le candidat présentera lors d'un concert 3 œuvres (2 du studio électroacoustique dont une conçue en 8 pistes et une autre « mixte » : durée : 15 à 20 min. max.). Elles auront été réalisées pendant le cycle et seront diffusées et jouées spatialement en direct. Il les commentera lui-même. La présentation sera suivie d'une discussion avec le jury.

CYCLE PRÉPARATOIRE AU DIPLÔME NATIONAL – C.P.D.N.

Composition-Création musicale contemporaine

Conditions d'accès

- Admission sur concours d'entrée

Organisation du cursus

- Durée : de 2 à 4 ans (noté CPDN1 à CPDN4).

MODULE PRINCIPAL (1, 2, 3, 4 ou 5)	
MODULE 1 <i>U.E.</i> <i>Composition instrumentale et vocale</i>	– Conduite du discours, structuration formelle – Orchestration et instrumentation – Pratique d'un logiciel de notation musicale
MODULE 2 <i>U.E.</i> <i>Composition électroacoustique sur support et temps réel</i>	– Conduite du discours, structuration formelle – Techniques de traitement du son, spatialisation, design sonore – Utilisation des logiciels de synthèse sonore, de traitement du son, d'enregistrement, de mixage
MODULE 3 <i>U.E.</i> <i>Composition de musique mixte</i>	– Conduite du discours, structuration formelle – Orchestration et instrumentation – Techniques de traitement du son – Connaissance des logiciels de synthèse sonore, de traitement du son, d'enregistrement, de mixage – Pratique d'un logiciel de notation musicale
MODULE 4 <i>U.E. Composition de musique à l'image</i>	– Analyse de la relation entre la musique et les différents éléments de l'œuvre cinématographique (image, dialogues, récit, etc.) – Construction d'une illustration musicale adaptée au propos cinématographique ou vidéo – Arrangement, notions d'orchestration – Utilisation des logiciels de synthèse sonore, de traitement du son, d'enregistrement, de mixage, de synchronisation image et son – Pratique d'un logiciel de notation musicale
MODULE 5 <i>U.E.</i> <i>Improvisation instrumentale ou vocale</i>	– Pratique instrumentale ou vocale – Conduite du discours, structuration formelle – Langage, modes de jeux – Improvisation collective, interactions, réactivité, rapport au public
MODULES COMPLÉMENTAIRES	
MODULE ASSOCIÉ : <i>U.E. Formation musicale et culture</i>	– Audition, analyse auditive et commentaire d'écoute – Lecture et analyse de partitions – Analyse des langages et des esthétiques
MODULE COMPLÉMENTAIRE <i>U.E</i>	– Étude de l'harmonie et de l'écriture polyphonique – Connaissance des différents systèmes de notation et de chiffrage des accords
UNITÉ D'ENSEIGNEMENT AU CHOIX	Unité d'enseignement choisie dans une liste d'options proposées par l'établissement ou le réseau des établissements concernés, au contenu distinct des autres modules, apportant une réelle plus-value en cohérence avec la formation.

Le candidat doit veiller à s'inscrire sans tarder dans les Modules autres que son Module principal.

6 - Culture musicale

N.B. : une année peut servir pour validation d'une Unité de Valeur (U.V.) complémentaire d'une autre discipline dominante.

CYCLE 1

Repères Chronologiques par commentaires d'écoute

- Durée : 1 an max. (1CA1)
Durée du cours : 1 h 30

CYCLE 2

- Durée : 2 à 3 ans max. (2CA1 à 2CA3)

Durée du cours : 1 h 30
Validation en fin de cycle (B.E.M.).

CYCLE 3

- Durée : 1 à 2 ans max (3CA1 à 3CA2)

Durée du cours : 2 h.
Validation en fin de cycle (C.E.M.)

CYCLE PRÉPARATOIRE AU DIPLÔME NATIONAL – C.P.D.N.

Culture musicale

Conditions d'accès

- Admission sur concours d'entrée

Organisation du cursus

- Durée : de 2 à 4 ans (noté CPDN1 à CPDN4).

Maquette pédagogique

MODULE PRINCIPAL : <i>U.E. Culture musicale</i>	– Histoire de la musique – Analyse auditive et commentaire d'écoute – Analyse sur partitions – Esthétique – Expression écrite et orale
MODULES COMPLÉMENTAIRES	
MODULE ASSOCIÉ <i>U.E.</i>	– Initiation à l'harmonie et à l'écriture polyphonique – Principes d'orchestration – Pratique d'un logiciel de notation musicale – Approfondissement de l'histoire, de l'analyse ou de l'esthétique d'un répertoire spécifique
MODULE COMPLÉMENTAIRE <i>U.E.</i>	Pratique constitutive de l'identité musicale de l'élève, choisie dans l'offre de l'établissement (instrument, chant, direction d'ensemble, écriture, composition)
UNITÉ D'ENSEIGNEMENT AU CHOIX	Unité d'enseignement choisie dans une liste d'options proposées par l'établissement ou le réseau des établissements concernés, au contenu distinct des autres modules, apportant une réelle plus-value en cohérence avec la formation.

Le candidat doit veiller à s'inscrire sans tarder dans les Modules autres que son Module principal.

7 - Direction d'ensembles instrumentaux et vocaux

N.B. : une année peut servir pour validation d'une Unité de Valeur (U.V.) complémentaire d'une autre discipline dominante.

7. a. Direction d'ensembles vocaux

CYCLE 1

Conditions d'accès

- Bon niveau musical (CEM de FM acquis ou en cours, au minimum)
- Entretien de motivation
- Entrée directe possible en "Hors Cursus" (durée en fonction du projet).

Objectifs et contenus

- Acquisition des schémas rudimentaires (principes de base, philosophie du geste)
- Approche des principes de base de la technique (posture, gestique, indépendance)
- Méthodologie de travail (découverte des outils et identification des besoins de formation complémentaire pour appréhender la préparation et la gestion d'une répétition)
- Approche des langues étrangères, décodage API, règles grammaticales et structurelles

Organisation du cycle

Durée : 1 an, avec possibilité d'une année supplémentaire. 2 h hebdomadaires

Complément

Participation à l'ensemble vocal chanteur, qui sert de chœur cobaye occasionnellement.
Découverte du travail vocal pour les non-chanteurs

Validation

En interne par contrôle continu (bulletins)

CYCLE 2

Conditions d'accès

- Validation du C1 ou sur évaluation pour les candidats extérieurs (mise en loge et travail avec chœur ou ensemble vocal et piano)
- Entrée directe possible en "Parcours Hors Cursus" (durée en fonction du projet).

Objectifs et contenus

- Approfondissement des notions abordées en C1
- Travail sur les styles et le son à travers la compréhension de la technique vocale, recherche et consolidation d'un geste vocal
- Découverte de la direction d'orchestre, en partenariat avec l'enseignant de cette discipline au CRR
- Développement des compétences et pratique régulière devant les *Ensembles Vivace* ou *Allegro*, avec piano ou a cappella, au sein du CRR et avec d'autres chœurs de très bon niveau du département.

Organisation du cycle

- Durée : 1 an, avec possibilité d'une année supplémentaire
2 h hebdomadaires

Complément

- Cours de chant, premier cycle (si non-acquis)
- U.V. 1^{ère} année de culture musicale et écriture
- La direction d'un ensemble extérieur est fortement conseillée

Validation

- Epreuve de direction incluant :
la conduite d'un échauffement, la gestion d'une répétition, une partie en situation de déchiffrement (chef et chœur) et l'enchaînement d'un extrait préparé et maîtrisé par l'ensemble vocal cobaye. Avec ou sans piano, langue au choix.

CYCLE 3

Cette formation peut être envisagée comme un aboutissement.

Conditions d'accès

- Avoir validé le Cycle 2 de Direction d'Ensembles vocaux ou justifier d'une formation similaire dans un autre établissement.
- Avoir validé l'U.V. F.M. du C.E.M. ou équivalent ou niveau supérieur.
- Tout candidat possédant déjà une pratique artistique de haut niveau avec dispense ou équivalence possible de certains modules après examen de son parcours et validation par la Direction du conservatoire.
- Entrée directe possible en "Parcours Hors Coursus"

Concours d'entrée

- Epreuves d'analyse et commentaire d'écoute
- Epreuve de direction avec un ensemble, incluant une mise en voix et un temps de travail avant filage d'une œuvre préparée à l'avance.
- Epreuve chantée, le candidat devra chanter une mélodie, lied ou air d'opéra de son choix avec accompagnement. Si le candidat n'est pas chanteur, il peut interpréter un œuvre libre instrumentale.
- Entretien avec le jury

Organisation du cycle

- Durée : 2 à 3 ans

(Une 4^{ème} année d'étude supplémentaire peut être accordée si nécessaire à titre exceptionnel si la demande est argumentée et justifiée)

Contenus

Enseignements	Temps hebdomadaire
U.V. Dominante <u>Direction</u> Histoire de la musique vocale, évolution des styles et des techniques en fonction des époques, à travers des documents sonores et vidéo. <u>Gestique</u> Continuité de l'apprentissage des techniques de direction ; travail à la table, avec piano, a cappella avec des chœurs d'adultes ou d'enfants	2 h à 3 h
Complémentaires <u>U.V. d'Écriture</u> : niveau B.E.M. validé ou supérieur <u>U.V. de Culture musicale</u> : niveau B.E.M. validé ou supérieur <u>U.V. de chant lyrique</u> : Fin de premier cycle <u>U.V. Piano complémentaire</u> (réduction, déchiffrage) (<i>suivant possibilités</i>)	30 minutes à 3 h par U.V. complémentaire

Évaluation du Module Principal

- Un échauffement vocal collectif
- Une épreuve de travail avec ensemble :
 - déchiffrage avec mise en loge,
 - travail et filage d'une œuvre donnée en amont.
- Un entretien avec le jury

CYCLE PRÉPARATOIRE AU DIPLÔME NATIONAL – C.P.D.N.

Direction d'ensembles vocaux

Conditions d'accès

- Admission sur concours d'entrée

Organisation du cursus

- Durée : de 2 à 4 ans (noté CPDN1 à CPDN4).

MODULE PRINCIPAL	
MODULE PRINCIPAL : <i>U.E. Direction</i>	– Technique de direction : travail de l'audition, de l'écoute, de la gestique, de l'interprétation – Interprétation des principaux répertoires du patrimoine et de la création – Prise en charge d'un ensemble de manière autonome – Conduite de répétition
MODULES COMPLÉMENTAIRES	
MODULE ASSOCIÉ <i>U.E.</i>	– Pratique vocale ou instrumentale individuelle et collective – Pratique complémentaire du clavier et bases de l'accompagnement
MODULE COMPLÉMENTAIRE <i>U.E. Formation musicale et culture</i>	– Lecture et analyse de partitions d'ensembles instrumentaux et vocaux – Travail d'écoute – Histoire de la musique – Connaissance de répertoires vocaux d'époques, de styles, de formations et de traditions différents – Écriture, arrangement – Notions d'acoustique et de spatialisation du son
UNITÉ D'ENSEIGNEMENT CHOISIE	Unité d'enseignement choisie dans une liste d'options proposées par l'établissement ou le réseau des établissements concernés, au contenu distinct des autres modules, apportant une réelle plus-value en cohérence avec la formation.

Le candidat doit veiller à s'inscrire sans tarder dans les Modules autres que son Module principal.

7.b. Direction d'ensembles instrumentaux

CYCLE 1

Conditions d'accès

- Bon niveau musical (U.V. F.M. du C.E.M. acquis ou en cours, au minimum)
- Entretien de motivation

Objectifs et contenus

- Acquisition des schémas rudimentaires (géographies et styles de battue)
- Approche des principes de base de la technique (posture, gestique, indépendance)
- Se repérer dans une œuvre musicale (principes de travail à la table, au piano, et d'annotations, notions d'harmonie, de langage, etc.)

Organisation du cycle

- Durée : 1 an, avec possibilité d'une année supplémentaire
- De 1 h à 3 h hebdomadaires

Complément

- Participation à un ensemble vocal et/ou instrumental du Conservatoire en concertation avec l'équipe pédagogique.

Validation

- En interne par contrôle continu (bulletins)

CYCLE 2

Conditions d'accès

- Validation du C1 ou sur évaluation pour les candidats extérieurs

Objectifs et contenus

- Approfondissement des notions abordées en C1
- Travail sur les styles et le son, consolidation du "geste instrumental"
- Découverte de la direction de chœur, en partenariat avec l'enseignant de cette discipline au CRR
- Développement des compétences et pratique régulière devant des ensembles ou avec 2 pianos, au sein du CRR et avec les orchestres amateurs ou professionnels extérieurs

Organisation du cycle

- Durée : 1 an, avec possibilité d'une année supplémentaire
- De 1 h à 3 h hebdomadaires

Complément

- U.V. d'orchestration obligatoire (Niveau 1)
- U.V. de culture musicale

Validation

- Epreuve de direction incluant une lecture et un travail d'orchestre devant un jury extérieur + contrôle continu semestriel, délivrant un BEM de direction d'orchestre

CYCLE 3

Conditions d'accès

- Accessibilité sur entretien de motivation, aux étudiants qui ont validés le Cycle 2
- A toute personne ayant déjà une pratique de direction dans une formation instrumentale (associative ou autre) et au prorata des places disponibles
- Vérification des acquis minimum en F.M. (niveau B.E.M.)

Objectifs et contenus

- Formation centrale du cursus visant à développer l'ensemble des aspects nécessaires à une pratique efficiente.

Candidat possédant déjà une pratique artistique de bon niveau : dispenses ou équivalences possibles de certaines Unités de Valeur après examen de son parcours, après validation par la Direction du conservatoire

Organisation du cycle

- **Durée du cycle : 1 à 2 ans**
(Une 3^{ème} année d'étude supplémentaire peut être accordée si nécessaire à titre exceptionnel si la demande est argumentée et justifiée)
- **De 1 h à 3 h hebdomadaires**

Contenus et Maquette pédagogique

Disciplines (enseignement à caractère collectif)	Temps hebdomadaire
Dominante (contenu de l'U.V.) <u>Direction</u> Histoire de l'orchestre, des formations à diriger, des chefs et des écoles de direction au travers de documents écrits, sonores et vidéo. <u>Gestique</u> Apprentissage des techniques fondamentales de direction ; travail de table, avec piano et petit ensemble instrumental¹.	2 h à 3 h
Complémentaires <u>U.V. : Ecriture</u> : 1 an validé ou supérieur <u>U.V. : Culture musicale</u> : 1 an validé ou supérieur <u>U.V. : Instrumentation-Orchestration</u> : Cycle 2 validé Apprentissage des techniques instrumentales, instrumentation de pièces courtes pour petits ensembles. <u>U.V. : Piano complémentaire</u> (réduction, déchiffrage) (suivant possibilités)	1 h à 2 h par complémentaire

Évaluation du Module Principal

- Une épreuve de travail avec une formation²,
- Une épreuve de direction,
- Un entretien avec le jury

¹ En fonction des ressources de l'établissement et du réseau des pratiques, dans des situations variées sur le plan des niveaux, de l'âge et des effectifs.

² *Idem.*

CYCLE PRÉPARATOIRE AU DIPLÔME NATIONAL – C.P.D.N.

Direction d'ensembles instrumentaux

Conditions d'accès

- Admission sur concours d'entrée

Organisation du cursus

- Durée : de 2 à 4 ans (noté CPDN1 à CPDN4).

MODULE PRINCIPAL	
MODULE PRINCIPAL : <i>U.E. Direction</i>	– Technique de direction : travail de l'audition, de l'écoute, de la gestique, de l'interprétation – Interprétation des principaux répertoires du patrimoine et de la création – Prise en charge d'un ensemble de manière autonome – Conduite de répétition
MODULES COMPLÉMENTAIRES	
MODULE ASSOCIÉ <i>U.E.</i>	– Pratique vocale ou instrumentale individuelle et collective – Pratique complémentaire du clavier et bases de l'accompagnement
MODULE COMPLÉMENTAIRE <i>U.E. Formation musicale et culture</i>	– Lecture et analyse de partitions d'ensembles instrumentaux et vocaux – Travail d'écoute – Histoire de la musique – Connaissance de répertoires instrumentaux d'époques, de styles, de formations et de traditions différents – Écriture, arrangement – Notions d'acoustique et de spatialisation du son
UNITÉ D'ENSEIGNEMENT CHOISIE	Unité d'enseignement choisie dans une liste d'options proposées par l'établissement ou le réseau des établissements concernés, au contenu distinct des autres modules, apportant une réelle plus-value en cohérence avec la formation.

Le candidat doit veiller à s'inscrire sans tarder dans les Modules autres que son Module principal.

8 – Écriture-Arrangement

Les cours d'écriture s'adressent aux élèves possédant les bases minimales de FM et désirant développer l'écoute intérieure, assimiler des langages musicaux historiques, approfondir les connaissances analytiques, acquérir un savoir-faire technique spécifique, et s'inscrire progressivement dans une démarche d'invention à partir de l'utilisation de ces éléments de langage.

Les acquis d'écriture musicale sont un atout pour tout musicien aspirant à une véritable pratique autonome.

N.B. : une année peut servir pour validation d'une Unité de Valeur (U.V.) complémentaire d'une autre discipline dominante.

CYCLE 1

Conditions d'accès

- Bonnes connaissances du vocabulaire musical et de ses applications

Organisation du cycle

- 1 à 2 ans max. (1CA1 à 1CA2)
Cours collectif de cycle, validation en fin de cycle

Cours avec enseignement d'instrumentation

Durée du cours : 1 h 30

CYCLE 2

Organisation du cycle

- 2 à 3 ans max. (2CA1 à 2CA3)
Cours collectif de cycle, validation en fin de cycle (B.E.M.)

Durée du cours : 1 h 30

CYCLE 3

Organisation du cycle

- 2 à 3 ans max. (3CA1 à 3CA3)
Cours collectif de cycle, validation en fin de cycle (C.E.M.)

Maquette pédagogique

- Projet personnel
- Gravure assistée par ordinateur

Durée du cours : 1 h 30 à 2 h

CYCLE PRÉPARATOIRE AU DIPLÔME NATIONAL – C.P.D.N.
Écriture

Maquette pédagogique

ÉCRITURE	
MODULE PRINCIPAL : <i>U.E. Écriture</i>	– Étude de l'harmonie et de l'écriture polyphonique – Réalisation de travaux
MODULES COMPLÉMENTAIRES	
MODULE ASSOCIÉ <i>U.E. Formation musicale et culture</i>	– Audition, analyse auditive et commentaire d'écoute – Lecture et analyse de partitions – Histoire et esthétique – Connaissance des différents systèmes de notation et de chiffrage des accords
MODULE COMPLÉMENTAIRE <i>U.E.</i>	– Initiation à l'orchestration, arrangement – Pratique d'un logiciel de notation musicale – Pratique vocale ou instrumentale, ou direction d'ensemble vocal ou instrumental – Pratique du clavier
UNITÉ D'ENSEIGNEMENT AU CHOIX	Unité d'enseignement choisie dans une liste d'options proposées par l'établissement ou le réseau des établissements concernés, au contenu distinct des autres modules, apportant une réelle plus-value en cohérence avec la formation.

Le candidat doit veiller à s'inscrire sans tarder dans les Modules autres que son Module principal.

9 - Formation musicale générale "dominante"

CYCLE PRÉPARATOIRE AU DIPLÔME NATIONAL – C.P.D.N. *Formation musicale*

Conditions d'accès

- Admission sur concours d'entrée

Organisation du cursus

- Durée : de 2 à 4 ans (noté CPDN1 à CPDN4).

Maquette pédagogique

MODULE PRINCIPAL : <i>U.E. Formation musicale</i>	– Audition et mémorisation, relevés, transposition – Analyse auditive et commentaire d'écoute – Déchiffrage vocal – Lecture et analyse de partitions – Histoire et esthétique – Connaissance de la voix et des tessitures vocales, notions d'organologie des différentes familles instrumentales
MODULES COMPLÉMENTAIRES	
MODULE ASSOCIÉ <i>U.E.</i>	– Pratique constitutive de l'identité musicale de l'élève, choisie dans l'offre de l'établissement (instrument, chant, direction d'ensemble, culture musicale, écriture, composition) – Pratique vocale collective – Initiation à la pratique du clavier et à l'harmonisation au clavier – Initiation à la direction d'ensembles vocaux et instrumentaux – Invention et improvisation
MODULE COMPLÉMENTAIRE <i>U.E.</i>	– Initiation à l'harmonie et à l'écriture polyphonique – Arrangement et éléments d'orchestration – Informatique musicale
UNITÉ D'ENSEIGNEMENT AU CHOIX	Unité d'enseignement choisie dans une liste d'options proposées par l'établissement ou le réseau des établissements concernés, au contenu distinct des autres modules, apportant une réelle plus-value en cohérence avec la formation.

Le candidat doit veiller à s'inscrire sans tarder dans les Modules autres que son Module principal.

10 – Jazz

CYCLE 1 Jazz et musiques improvisées

Liste des disciplines possible : Chant, Basse, Contrebasse, Guitare, Batterie, Piano, Saxophone, cuivres et cordes.

Conditions d'accès

Le cursus jazz est destiné à des élèves débutants en jazz, mais non débutants en instrument

Le test déterminera l'accès ou non à ce cursus.

Il comportera les épreuves suivantes :

1. Interprétation d'une pièce au choix avec ou sans improvisation
2. Un test d'évaluation évolutif d'harmonie jazz

Objectifs et contenus

Construction de la motivation et de la méthode, choix d'une discipline, constitution des bases de pratique et de culture. Mise en place de repères culturels, travaux d'écoute, pratiques vocales et instrumentales collectives, pratiques individuelles de la discipline choisie.

Organisation du cycle

- Âge de référence pour ce cycle :
 - 10 ans pour les instruments, débutant en jazz accepté mais niveau instrumental moyen requis
 - 14 ans pour le jazz vocal (après la mue)
- Durée : de 3 à 5 ans maxi
- Temps hebdomadaire de cours : 3 h 30

Maquette pédagogique

Enseignements obligatoires	Temps hebdomadaire
Instrumental/vocal, individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	30 minutes
FM Jazz (trois niveaux) puis Harmonie 1	1 h 30
Ensemble Jazz (Petite formation)	1 h 30
Validation accès 2 ^{ème} cycle Attestation de Fin de Cycle possible	

Cours optionnel (faisant partie du cursus) :

En fonction des places disponibles :

- Piano complémentaire
- Batterie complémentaire

CYCLE 2 Jazz et musiques improvisées

Conditions d'accès

- Obtention du Cycle 1
- Test pour les autres candidats

Objectifs et contenus

Contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant notamment :

- une bonne ouverture culturelle
- l'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome
- la capacité à tenir sa place dans une pratique collective

Travaux d'écoute, acquisition de connaissances musicales et culturelles en relation avec les pratiques du cursus, pratiques vocales et instrumentales collectives, pratiques individualisées.

Organisation du cycle

- Durée : de 3 à 5 ans
- Temps hebdomadaire de cours : 3 h 45

Maquette pédagogique du B.E.M.

Enseignements	Temps hebdomadaire
U.V. Instrumental/vocal, individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	45 minutes
U.V. Harmonie 2	1 h 30
U.V. Ensemble jazz (Petite formation)	1 h 30
Erudition (histoire du jazz ou Ear training) ou Pratique collective (atelier rythmique, vocal, d'improvisation, Big Band)	Cours collectifs optionnels
Piano, Batterie, Chant complémentaire proposé en fonction des places disponibles	Cours optionnels

CYCLE 3 Jazz et musiques improvisées

Conditions d'accès

- Obtention du B.E.M.
- Test pour les autres candidats

Objectifs et contenus

Le Cycle 3 constitue un des deux aboutissements des cursus diplômants proposés par le Conservatoire.

Ce Cycle poursuit trois objectifs principaux :

- apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel ;
- s'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur ;
- faire preuve d'ouverture vers de nouvelles pratiques (autres esthétiques, démarche d'invention...).

Organisation du Cycle :

- Durée : de 1 à 4 ans

Maquette pédagogique du C.E.M. (volume horaire de cours hebdomadaires : 5 h 30)

Enseignements	Temps hebdomadaire
U.V. Instrumental/vocal (Projet artistique)	1 h
U.V. Harmonie 3	1 h 30
U.V. Histoire du Jazz	1 h 30
Ear training ou Théâtre (juste pour les chanteurs) ou Pratique collective (atelier rythmique, vocal, d'improvisation, Big Band)	Cours collectifs optionnels
Piano, Batterie, Chant complémentaire proposé en fonction des places disponibles	Cours optionnels

CYCLE PRÉPARATOIRE AU DIPLÔME NATIONAL – C.P.D.N. *Jazz et musiques improvisées*

Conditions d'accès

- Admission sur concours d'entrée

Organisation du cycle

- Durée : entre 2 et 4 ans (noté CPDN1 à CPDN4)

Maquette pédagogique

MODULE PRINCIPAL <i>U.E. Pratique collective et improvisation</i>	– Répertoire dans l'esthétique spécifique de l'élève, comportant une part de création personnelle – Répertoires du patrimoine
MODULES COMPLÉMENTAIRES	
MODULE ASSOCIÉ <i>U.E. Pratique individuelle et improvisation</i>	– Technique vocale ou instrumentale – Répertoire dans l'esthétique spécifique de l'élève – Répertoire dans d'autres esthétiques
MODULE COMPLÉMENTAIRE <i>U.E. Formation musicale et culture</i>	– Relevés, travaux d'écoute, analyse, histoire et esthétique – Harmonie, écriture, arrangement, composition – Informatique musicale
UNITÉ D'ENSEIGNEMENT AU CHOIX	Unité d'enseignement choisie dans une liste d'options proposées par l'établissement ou le réseau des établissements concernés, au contenu distinct des autres modules, apportant une réelle plus-value en cohérence avec la formation.

Le candidat doit veiller à s'inscrire sans tarder dans les Modules autres que son Module principal.

11 – Maîtrise Opéra (MOP)

La "Maîtrise filière Opéra " permet de découvrir et de développer sa voix au travers de disciplines complémentaires, allant de l'expression corporelle au chant lyrique individuel, sans oublier la pratique d'ensemble, centre de la dynamique de la discipline.

Grâce à une convention entre le *Conservatoire TPM* et l'*Opéra de Toulon* (TPM), les cours peuvent se dérouler sur deux lieux : le *Conservatoire TPM*, Site de Toulon et l'*Opéra de Toulon*.

L'ensemble des cours prépare à l'expérience toujours enrichissante et motivante de monter sur scène et de participer aux spectacles et concerts professionnels de l'*Opéra de Toulon*. Rencontrer des chanteurs lyriques et des chefs d'orchestre à la carrière internationale reste une source d'enrichissement artistique et humain incomparable. Les enfants peuvent s'épanouir et développer leur expérience grâce à une équipe pédagogique engagée et spécialiste de sa discipline. L'effectif de cette Maîtrise est limité à 40 enfants au maximum par année scolaire.

CYCLE 1 Maîtrise Opéra

Conditions d'accès

- Âge : 9-11 ans (âge au 1^{er} septembre de l'année scolaire en cours)
- Sur audition en fin d'année scolaire précédente
Pas de possibilité d'auditionner en septembre

Le candidat doit interpréter une chanson, un air ou une mélodie de son choix avec accompagnement souhaité. Durée : 3 minutes environ

Le jury est composé de représentants des deux directions (*Conservatoire TPM* et *Opéra de Toulon*)

Organisation du cycle

- Durée : 3 à 4 ans

Maquette pédagogique

Disciplines	Temps hebdomadaire
Chœur	1 h 30
Expression corporelle	1 h
Chant individuel ou par petit groupe MOP	30 mn à 1 h 15 (1 à 4 élèves)
Formation Musicale MOP** ou "F.M. Chanteur" ou Formation Musicale Générale (enseignement collectif)	1 h 30 à 2 h suivant type de cours <i>NB : Une seule année de redoublement</i>
Travail scénique	Selon productions
Travail vocal soliste	Selon productions (choix sur Audition interne)
Discipline complémentaire conseillée (1 an au moins <i>suivant places disponibles</i>) (<i>sauf pour les élèves déjà inscrits en cursus instrumental</i>) Clavier au choix : piano, orgue ou clavecin	0 h 30
Après audition en fin d'année scolaire, passage ou non en Cycle 2	
Attestation de Fin de Cycle possible	

CYCLE 2 Maîtrise Opéra

Conditions d'accès

- Direct pour les élèves issus du Cycle 1 après audition de fin d'année scolaire et sauf avis contraire de l'équipe pédagogique
- Pour les nouveaux élèves, admission sur audition :
 - en **fin d'année scolaire** pour l'année suivante.
 - Pas de possibilité d'auditionner en septembre.

Le candidat doit interpréter une chanson, un air ou une mélodie de son choix avec accompagnement souhaité.

Durée : 3 minutes environ

Le jury est composé de représentants des deux directions (*Conservatoire TPM et Opéra de Toulon*)

- **Âge : 5^{ème} à 1^{ère} (12-16 ans). La dernière année concerne les élèves qui ont 16 ans durant l'année scolaire.**

Organisation du cycle

- Durée : 4 à 5 ans

Enseignements	Temps hebdomadaire
Chœur	1 h 30
Expression corporelle	1 h 15
Chant individuel ou par petit groupe MOP	30 mn à 1 h 15 (1 à 4 élèves)
Formation Musicale MOP** ou "F.M. Chanteur" ou Formation Musicale Générale (enseignement collectif)	1 h 30 à 2 h suivant filière <i>NB : Une seule année de redoublement</i>
Travail scénique	Selon productions
Travail vocal soliste	Selon productions (choix sur audition interne)
Discipline complémentaire conseillée (1 an au moins <i>suivant places disponibles</i>) (sauf pour les élèves déjà inscrits en cursus instrumental) Clavier au choix : piano, orgue ou clavecin	0 h 30
Evaluation finale Un B.E.M. peut être délivré (*)	

**** la F.M. en "MOP"**

Les élèves ne sont pas en cycle car la progression n'est pas linéaire.

Seuls les élèves en "F.M. Chanteurs" ou en Formation Musicale générale peuvent avoir une évaluation par Cycle pour cette discipline.

Cycle 1 :

Contenus (a minima)

- Ecoute et reconnaissance d'intervalles (mélodiques et harmoniques)
- Majeur et mineur
- Utilisation du chant au maximum
- Canons
- Rythmes (corporel, sur la marche)
- Passage au codage écrit en fin d'année

L'évaluation est continue sur appréciation

L'objectif est d'arriver, au bout du parcours, en équivalence avec la fin de Cycle 1 "FM-Chanteurs"

Cycle 2 :

- Objectif pour ceux qui ont suivi l'intégralité des années de FM MOP, atteindre une équivalence à la fin du Cycle 2 "FM-Chanteurs".

Pour les élèves en F.M. MOP qui quitteraient à tout moment la formation, ou bien à l'issue de la dernière année, l'enseignant de F.M. pourra proposer un niveau de transfert vers la "F.M. chanteur" ou traditionnelle en fonction des acquis de l'élève.

Le passage entre les Groupes est soumis à une audition de contrôle individuelle en fin d'année scolaire et au regard et à l'appréciation de l'équipe pédagogique. Sont pris également en compte les acquis de l'élève, son implication, son travail, sa motivation, son engagement au cours des productions etc...

Tout élève qui ne donnera pas sur scène un résultat satisfaisant ne sera pas maintenu dans la formation après avis de l'équipe pédagogique.

(*) Evaluation de B.E.M.

- Être inscrit en classe de Chant lyrique, 1^{er} Cycle acquis
- Avoir validé un niveau de 2^{ème} Cycle de F.M.
- Avoir au moins trois années d'ancienneté en Maîtrise
- Avoir participé à au moins 3 concerts de la Maîtrise
- Avoir participé à une production d'Opéra

Sinon en fin de cursus, une attestation peut être délivrée précisant le parcours individuel de l'élève.

Passage en classe de Chant lyrique

A l'issue de la formation, les élèves souhaitant intégrer le cursus de chant lyrique

doivent passer l'audition d'entrée pour estimer en quel Cycle l'élève serait intégré.

En cours de formation Groupe 3, les élèves souhaitant suivre en double le cursus chant lyrique pourront le faire après audition d'entrée dans la discipline. Le temps pédagogique en cours de chant s'additionnera alors (par exemple 1CA1 30 mn + 30 mn., Chant MOP)

Les enfants sont rémunérés par l'Opéra comme des professionnels, à partir des répétitions scéniques, et doivent donc répondre aux conditions de résultat pour participer aux représentations. Dans le cas où l'élève ne présente pas une implication suffisante, une remise en question du parcours voire une exclusion pourra être prononcée.

12. Musiques actuelles amplifiées (M.A.A.)

Liste des instruments possibles : Chant, Guitare, Clavier, Guitare basse, Batterie

Découverte des Musiques actuelles amplifiées

Conditions d'accès

- Entrée sur test
- Âge : à partir de 10 ans

Objectifs et contenus

Aborder les bases des M.A.A. : mouvement, danse, ressenti de la pulsation, tempo, rythme, polyrythmie, mélodie, intervalles, harmonie, écoute, structure, culture, rôle des instruments dans le groupe.

Le corps et la voix comme outil, comme instrument de base.

Organisation

- 4 à 5 élèves par cours
- 1 an d'observation

CYCLE 1 Musiques actuelles amplifiées

Conditions d'accès

- Entrée sur test
- Âges de référence pour ce cycle : 10 ans pour les instruments.
Débutant en M.A.A. accepté, niveau instrumental moyen souhaité, pour le chant, après la mue.

Objectifs et contenus

Construction de la motivation et de la méthode, choix d'une orientation, constitution des bases de pratique et de culture. Mise en place de repères culturels, travaux d'écoute, pratiques vocales et instrumentales collectives, pratiques individuelles de la discipline choisie.

Organisation du cycle

- Durée : de 2 à 4 ans (présentation obligatoire en 1CA3)
- Temps hebdomadaire de cours compris entre 1 h 30 et 3 h 30.

Maquette pédagogique

Enseignements	Temps hebdomadaire
Instrumental, individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	30 minutes
Formation Musicale spécifique aux MAA (<i>optionnel</i>)	1 h 30
Pratiques collectives dirigées (voir liste établie chaque année)	1 h à 1 h 30
Validation accès 2 ^{ème} cycle	

CYCLE 2 *Musiques actuelles amplifiées*

Conditions d'accès

- Conseil de classe en fin de Cycle 1 pour les internes
- Entrée sur concours pour les externes.

Objectifs et contenus

Contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant notamment :

- une bonne ouverture culturelle
- l'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome
- la capacité à tenir sa place dans une pratique collective (un des objectifs du Cycle 1 qui est simplement renforcé en Cycle 2)

Travaux d'écoute, acquisition de connaissances musicales et culturelles en relation avec les pratiques du cursus, réappropriation du répertoire amenant à développer un langage plus personnel et un univers de plus en plus singulier, sensibilisant aux principes de création, de composition.

Les élèves chanteurs doivent être capables à la fin de ce cycle de s'accompagner, de manière simple au piano ou à la guitare. (Créneaux possibles auprès de la professeure de piano MAA).

Organisation du cycle

- Durée : de 2 à 4 ans (obligation de se présenter 2CA3)
- Temps hebdomadaire de cours de 4 h 30 à 6 h

Maquette pédagogique du B.E.M.

Enseignements	Temps hebdomadaire
U.V. Instrumental, individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	45 minutes
U.V. Formation Musicale (<i>optionnel mais nécessaire pour obtention du B.E.M.</i>)	1 h 30
U.V. Pratique collective	2 h
U.V. Musique Assistée par Ordinateur (M.A.O.) (cours collectif)	1 h 30 par quinzaine
U.V. de piano complémentaire ou guitare complémentaire pour les élèves chanteurs (<i>si places disponibles</i>)	
Orchestre (<i>facultatif</i>) (les élèves sont sollicités pour participer à divers projets du CRR, avec ou sans l'orchestre. Cette ouverture fait partie de leur formation). Module voix (<i>facultatif</i>) (le module voix est un créneau proposé aux élèves qui chantent dans les ateliers - lead ou chœurs – sans suivre de cours de chant mais qui souhaitent avoir ponctuellement des conseils)	

Dans le cadre d'une pédagogie de groupe dispensée par l'enseignant d'instrument, le temps de cours peut être porté à 1 h 30 pour 3 élèves au lieu des 45 mn hebdomadaires.

CYCLE 3 *Musiques actuelles amplifiées*

Conditions d'accès

- Obtention du B.E.M.
- ou entrée sur concours pour les externes.

Objectifs et contenus

Ce Cycle poursuit trois objectifs principaux :

- Apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel riche, voire ambitieux,
- S'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur et y prendre les responsabilités le cas échéant,
- S'orienter pour aller au-devant de nouvelles pratiques (autres esthétiques, démarche d'invention...).

Organisation du cycle

- Durée : de 2 à 4 ans (obligation de se présenter en 3CA3)
- Le volume global de la formation représente environ 500 heures.
- La pratique d'instruments complémentaires est conseillée.

Maquette pédagogique du C.E.M.

Enseignements	Temps hebdomadaire
U.V. Instrumental, individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	1 h
U.V. Culture musicale et analyse	1 h 30
Pratiques collectives	1 h 30
U.V. Musique assistée par ordinateur (M.A.O.) (cours collectif)	1 h 30 par quinzaine

CYCLE PRÉPARATOIRE AU DIPLÔME NATIONAL – C.P.D.N.

Musiques actuelles amplifiées

Conditions d'accès

- Admission sur concours d'entrée.

Organisation du cycle

- Durée : entre 2 et 4 ans (noté CPDN1 à CPDN4)

Maquette pédagogique

MODULE PRINCIPAL	
MODULE PRINCIPAL <i>U.E. Pratique collective</i>	– Répertoire dans l'esthétique spécifique de l'élève, comportant une part de création personnelle – Répertoires du patrimoine – Production et traitement du son
MODULES COMPLÉMENTAIRES	
MODULE ASSOCIÉ <i>U.E. Pratique individuelle et improvisation</i>	– Technique vocale ou instrumentale – Répertoire dans l'esthétique spécifique de l'élève – Répertoire dans d'autres esthétiques – Production et traitement du son
MODULE COMPLÉMENTAIRE <i>U.E. Formation musicale et culture</i>	– Relevés, travaux d'écoute, analyse, histoire et esthétique – Harmonie, écriture, arrangement, composition – Informatique musicale – Notions d'acoustique – Écriture et analyse de textes, prosodie Si la pratique individuelle principale est le chant : – Pratique d'un instrument polyphonique
UNITÉ D'ENSEIGNEMENT AU CHOIX	Unité d'enseignement choisie dans une liste d'options proposées par l'établissement ou le réseau des établissements concernés, au contenu distinct des autres modules, apportant une réelle plus-value en cohérence avec la formation.

Le candidat doit veiller à s'inscrire sans tarder dans les Modules autres que son Module principal.

13 - Musiques anciennes

CYCLE 1 *Musiques anciennes*

Mise en place des premiers repères par la découverte du répertoire de la Renaissance au Baroque.

Conditions d'accès

- Pour les débutants : acceptation selon âge, profil et objectif des candidats après rencontre-test avec l'équipe avant la reprise des cours.
- Pour le chant musique ancienne : sur audition.
- Pour les non-débutants : concours d'entrée avec morceau au choix (sauf clavecin, pièces imposées)

Objectifs et contenus

- Construction de la motivation et de la méthode
- Acquisition des compétences techniques de base
- Découverte du répertoire spécifique à la musique ancienne
- Premier contact avec les pratiques collectives du département

Organisation du cycle

- Durée : de 3 à 5 ans
- Temps hebdomadaire de cours compris entre 2 h et 3 h 30.

Maquettes pédagogiques

Discipline Clavecin	Temps hebdomadaire	Remarques
Enseignement instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	30 minutes par élève	
Formation Musicale	de 1 h à 2 h	
Pratique Collective à partir de 1CA3 Musique de chambre + Basse Continue	1 heure comprenant Musique de Chambre et Basse Continue = 30 min + 30 min à organiser en continuité	Pratique collective du département. (Cf. liste des pratiques collectives auprès de l'équipe pédagogique)

Discipline Luth	Temps hebdomadaire	
Enseignement instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	30 minutes par élève	
Formation Musicale	de 1 h à 2 h	REGIME « GENERAL »
Pratique Collective à partir de 1CA3	1 h	Pratique collective du département. (Cf. liste des pratiques collectives auprès de l'équipe pédagogique)

Discipline Flûtes à bec	Temps hebdomadaire	Remarques
U.V. Enseignement instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	30 minutes par élève	
U.V. Formation Musicale	de 1 h à 2 h	REGIME « GENERAL »
U.V. Pratique Collective à partir de 1CA3	Ensemble multi-instrumental ancien 1 h	

Discipline Viole de gambe	Temps hebdomadaire	Remarques
U.V. Enseignement instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	30 minutes par élève	
U.V. Formation Musicale	de 1 h à 2 h	REGIME « GENERAL »
U.V. Pratique Collective à partir de 1CA3	Ensemble multi-instrumental ancien 1 h	

Discipline Chant	Temps hebdomadaire	Remarques
U.V. Enseignement instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	30 minutes par élève	
U.V. Formation Musicale	de 1 h à 2 h selon le cours choisi FM traditionnelle ou Chanteurs, en fonction du niveau et des objectifs	REGIME « GENERAL »
U.V. Pratique Collective	1 h hebdomadaire effectuée par sessions	Selon les projets de la classe de chant musiques anciennes ou autre pratique après accord équipe pédagogique (Cf. liste des pratiques collectives auprès de l'équipe pédagogique)

Validation du Cycle 1 :

- Examen de fin de Cycle
- Participation aux projets du département sur toute la durée du Cycle
- Validation des disciplines FM

CYCLE 2 *Musiques anciennes*

- Approfondissement du travail technique acquis en premier Cycle
- Approche de l'ornementation, des traités musicaux et des techniques spécifiques à chaque instrument
- Pratique de la musique d'ensemble spécifique à la musique ancienne

Conditions d'accès

- En fonction de l'âge, du profil et des objectifs
- En interne après validation du Cycle 1
- En externe : sur audition et après étude du projet du candidat
Pièces au choix du candidat (sauf clavecin : morceaux imposés)

Objectifs et contenus

- Développement artistique et musical personnel
- Acquisition de l'autonomie
- Appropriation du langage musical
- Capacité à tenir sa place dans une pratique collective

Organisation du cycle

- Durée : de 3 à 5 ans (noté 2CA1 à 2CA5)
- Temps hebdomadaire de cours compris 3 h 45 + événements du département

Maquette pédagogique

Toutes disciplines	Temps hebdomadaire	Remarques
U.V. Enseignement instrumental (individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant)	45 minutes par élève	
U.V. Formation Musicale	2 h selon le cours choisi FM traditionnelle ou Chanteurs En fonction du niveau et des objectifs	
U.V. Pratique Collective	Selon dispositifs	Module à valider
<i>Pour tous</i>	Au moins 1 projet	1 par an toute la durée du cycle Et/ou projets ponctuels du conservatoire (Cf. liste des pratiques collectives du département)
<i>Musique de Chambre</i>	1 h ou plus hebdo	A choisir parmi :
Chant musique ancienne		Projets chant musique ancienne et/ou <i>Ensemble Renaissance</i> (à partir 2CA3)
Flûte à bec		<i>Consort de flûtes</i> (à partir 2CA3) et/ou <i>Ensemble Renaissance</i> (à partir 2CA3)
Clavecin		Basse Continue 30' individuel + 30' groupe et/ou <i>Ensemble Renaissance</i> (à partir 2CA3)
Luth		Basse Continue 30' individuel + 30' groupe et/ou <i>Ensemble Renaissance</i> (à partir 2CA3)
Viole		<i>Consort de violes</i> et/ou <i>Ensemble Renaissance</i> (à partir 2CA3)

Option libre pour tous (sauf clavecinistes) : initiation à la Basse Continue en cours collectif.

Validation du BEM :

- Examen de fin de Cycle
- Participation aux projets du département sur toute la durée du Cycle
- Validation FM
-

CYCLE 3 *Musiques anciennes*

- Consolidation d'acquis pour un discours musical fluide et expressif
- Affirmation d'une autonomie artistique, d'une identité musicale et du sens de la curiosité
- Capacité à s'orienter et s'intégrer dans un milieu amateur ou professionnel

Conditions d'accès

- En fonction de l'âge, du profil et des objectifs
- *En interne* : après validation du BEM "Musiques Anciennes"
- En externe* : sur audition et après étude du projet du candidat
(Pièces au choix du candidat, sauf clavecin : morceaux imposés)

Objectifs et contenus

- Maîtrise du langage musical et de la technique instrumentale
- Connaissance des styles, traités, ornementsations...
- Autonomie et capacité à mener un projet artistique
- Autonomie dans le travail d'ensemble

Organisation du cursus

- Entre 2 et 4 ans notés 3CA1 à 3CA4
- Temps de cours hebdomadaire : 5 h + événements du Département

Maquette pédagogique

Toutes disciplines	Temps hebdomadaire	Remarques
U.V. Enseignement instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	1 h par élève	
U.V. Formation Musicale	2 h	REGIME « GENERAL » U.V. CEM Instrumental à valider
U.V. Pratique Collective	Selon dispositifs	Module à valider
<i>Pour tous</i>	Au moins 2 Projets	2 sessions par an toute la durée du cycle et/ou projets ponctuels du Conservatoire et/ou pour les chanteurs : projets de la classe de chant musique ancienne (Cf. liste des pratiques collectives du département)
<i>Musique de Chambre</i>	1 h ou plus hebdo	Valider au moins 1 an l'U.V. « Musique de chambre » dans l'ensemble du cycle par une prestation publique ?
U.V. Erudition Musique Ancienne		Au moins 1 année
U.V. Complémentaire optionnelle	2 h ou par sessions	Liste : Basse Continue Improvisation Autre en accord avec l'équipe

Validation du C.E.M. :

- Examen de fin de Cycle
- Participation aux projets du département sur toute la durée du Cycle
- Validation des disciplines FM et Erudition

CYCLE PRÉPARATOIRE AU DIPLÔME NATIONAL – C.P.D.N.

Musiques anciennes

Conditions d'accès

- Admission sur concours d'entrée.

Organisation du cycle

- Durée : entre 2 et 4 ans (noté CPDN1 à CPDN4)

Maquette pédagogique

INSTRUMENT OU CHANT	
MODULE PRINCIPAL	
MODULE PRINCIPAL <i>U.E. Pratique instrumentale ou vocale</i>	– Interprétation du répertoire spécifique de l'instrument ou de la voix – Interprétation du répertoire contemporain – Improvisation, ornementation, basse continue
MODULES COMPLÉMENTAIRES	
MODULE ASSOCIÉ	– Pratique collective dans diverses configurations et répertoires
MODULE COMPLÉMENTAIRE <i>U.E. Formation musicale et culture</i>	– Lecture et analyse de partitions et fac simili – Travaux d'écoute – Déchiffrage instrumental ou vocal – Histoire de la musique et esthétique
UNITÉ D'ENSEIGNEMENT AU CHOIX	Unité d'enseignement choisie dans une liste d'options proposées par l'établissement ou le réseau des établissements concernés, au contenu distinct des autres modules, apportant une réelle plus-value en cohérence avec la formation.

Le candidat doit veiller à s'inscrire sans tarder dans les Modules autres que son Module principal.

14 - Musique de Chambre

Discipline complémentaire obligatoire liée aux études instrumentales (cordes, bois, cuivres, chant, piano, harpe, guitare et percussions) à partir de la 1^{ère} année du 3^{ème} cycle, la musique de chambre a pour but l'interprétation d'œuvres écrites pour un effectif restreint de musiciens (généralement de 2 à 10).

A la différence d'un ensemble orchestral, chacun exécute une partie différente, à la fois soliste et dépendante des autres sans le concours d'un chef d'orchestre.

Cet apprentissage développe donc les qualités essentielles d'autonomie, de responsabilité, d'écoute, de partage.

Voici les propositions présentées pour une meilleure adaptation de la musique de chambre dans l'ensemble des cursus.

Dans la mesure du possible, et en fonction des instruments et du répertoire, il s'agira de privilégier les formations « standard ».

L'enseignement est divisé en :

- **Un degré d'initiation à la musique de chambre (facultatif), accessible en milieu de 2^{ème} cycle (2CA3 et 2CA4)**
- **Deux situations en éléments complémentaires de la dominante instrumentale ou vocale :**
 - Cycle 3 (U.V. du C.E.M.)
 - Cycle C.P.D.N. (U.E.)

Initiation à la Musique de Chambre (élèves de Cycle 2)

Ce dispositif est facultatif. Il est destiné aux élèves particulièrement motivés qui souhaitent bénéficier d'une expérience dans ce domaine avant de l'aborder en Cycle 3.

Il pourra être remplacé en participant à des ensembles de classe (ce qui ne dispensera en aucun cas des pratiques d'orchestre).

Cette initiation est une composante obligatoire en 2^{ème} Cycle en Classe à Horaires Aménagés dominante "Musique de chambre".

Sinon il concerne les élèves Instrumentistes et chanteurs en musique de chambre ou en chœur (1 par voix) en 2CA3 et 2CA4 sur Pôles Ouest, Est ou Centre.

Conditions d'accès

- Instrumentistes : 2CA3 et 2CA4 (*une dérogation d'anticipation, pour un élève en 2CA2 particulièrement avancé, peut être proposée par l'enseignant de sa discipline dominante si cela est justifié et donc validé par la direction du Conservatoire*)

Organisation du cursus

- Temps de cours : 45'
- Répétition par groupe et en autonomie (hors présence du professeur mais planifié par ses soins) : 45', fortement conseillé, (*suivi administratif exigé par les Sites*)

Durée

- Travail préparé dans un temps de 10 cours et validé sous forme de présentation publique en présence d'un membre de la direction du conservatoire.
- **Pratique une fois par an a minima dans le temps du Cycle 2**
et renouvelable autant de fois que la formation le désire soit un total possible de 3 fois dans l'année)

Ce programme doit être élaboré en fonction du niveau technique des élèves concernés pour privilégier un travail musical de pratique collective non dirigée.

Evaluation

- Le travail de chaque année du cycle fait l'objet d'un contrôle continu sous forme d'auditions et concerts publics.
Cet élément constitutif du BEM est validé par assiduité pendant une année scolaire minimum.

<i>Musique de Chambre (élèves en Cycle 3 instrumental)</i>

U.V. complémentaire du C.E.M.

Concerne les élèves de 3CA1, 3CA2, 3CA3

Conditions d'accès

- Instrumentistes : automatique dès la 1^{ère} année du Cycle 3
- Chanteurs : musique de chambre ou chœur 1 par voix dès la 1^{ère} année du Cycle.

Organisation du cursus

- Temps de cours : 1 h hebdomadaire
- Répétition par groupe en autonomie (hors présence du professeur mais planifié par ses soins)
1 h/minimum par semaine obligatoire (*suivi administratif effectué par le Sites*)

Durée

- 2 ans (1 année supplémentaire peut être accordée à titre exceptionnel).
Pratique obligatoire dans le temps du Cycle 3 instrumental

Evaluations

- Le travail de chaque année du cycle fait l'objet d'un contrôle continu sous forme d'auditions et concerts publics.
L'U.V. du CEM nécessite une assiduité aux cours pendant une année scolaire minimum.
- L'évaluation de fin de cycle consiste en l'interprétation d'un programme comportant des extraits d'au moins 2 œuvres au choix et d'esthétiques différentes (**durée minimale de l'épreuve 10', maximale 15'**) devant un jury externe présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant.

Les élèves ont la possibilité dès la fin de leur 1^{ère} année :

- soit de participer à cet examen en tant que « réplique »
- soit de concourir (sur proposition de l'enseignant)

Ce programme doit être élaboré en fonction du niveau technique des élèves concernés pour privilégier un travail musical de pratique collective non dirigée.

Musique de Chambre (élèves en C.P.D.N. Instrumental) U.V. complémentaire

Concerne les élèves de C.P.D.N.
cours dispensé exclusivement sur le Site de Toulon

Conditions d'accès

- Sur obtention d'une "Mention très bien" à l'examen de musique de chambre Cycle 3
- Automatique dès la 1^{ère} année du cycle C.P.D.N. (instrumental ou vocal)

Organisation du cursus

- Temps de cours : 1 h hebdomadaire
- Répétition par groupe en autonomie (hors présence du professeur mais planifié par ses soins)
1 h minimum par semaine obligatoire (suivi administratif effectué par les Sites)

Durée

- Ce Cycle a une durée nominale de 2 ans. (1 année supplémentaire peut être accordée à titre exceptionnel).
Pratique obligatoire dans le temps du C.P.D.N. instrumental

Evaluations

- Le travail de chaque année du Cycle fait l'objet d'un contrôle continu sous forme d'auditions et concerts publics.
L'U.V. du C.E.M. nécessite une assiduité aux cours pendant une année scolaire minimum.
- L'évaluation de fin de Cycle consiste en l'interprétation d'un programme comportant des extraits d'au moins 2 œuvres au choix et d'esthétiques différentes (**durée minimale de l'épreuve 15', maximale 20'**) devant un jury externe présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant.

Les élèves ont la possibilité dès la fin de leur 1^{ère} année :

- soit de participer à cet examen en tant que « réplique »
- soit de concourir (sur proposition de l'enseignant)

Rappel descriptif des formations de type « standard »

- Cordes : du trio au sextuor (voir octuor...)
- Cordes avec piano : du trio au quintette (voir plus...)
- Vents : trio d'anches, quatuor et quintette (voir plus...octuor...), quatuor de saxophones
- Cuivres : trio (cor, trompette, trombone), quatuor, quintette (voir plus...) quatuor de trombones, de cors...
- Mixtes : cordes et vents, bois et cuivres, cordes + bois + cuivres avec ou sans piano, harpe, percussion, guitare, accordéon, etc.
- Tango
- La voix peut être intégrée dans l'ensemble de ces formations ou se présenter en ensemble vocal (un chanteur(se) par partie, toujours non dirigé !).

En ce qui concerne les formations de chambre de type « musique ancienne et baroque », elles peuvent rentrer dans l'ensemble du dispositif tel que présenté ci-dessus, dès le 3^{ème} cycle (incluant l'ensemble des instruments concernés et la voix, ainsi qu'un répertoire adapté).

Pour plus de précisions, se référer aux pages du département de Musiques Anciennes.

15 - Musiques traditionnelles/Musiques du monde

INITIATION *Musiques traditionnelles/Musiques du monde*

Conditions d'accès

- CP (6 ans) ou CE1 (7 ans)

Objectifs et contenus

Être en Initiation, c'est goûter à la matière artistique, de manière concrète, avec l'instrument de son choix.

Le cours d'initiation permet à l'enfant d'ouvrir et d'affiner ses perceptions, d'éduquer son écoute, de mettre en place un vocabulaire sur les sons et la musique, de pratiquer le chant en groupe, éventuellement de réaliser des activités corporelles et des activités d'expression artistique. Par ce biais, il entre également en contact avec la diversité artistique proposée au Conservatoire.

L'objectif de cette année de sensibilisation, de découverte, d'ouverture artistique est de rendre l'enfant acteur de ses choix.

NB : L'année d'initiation musique peut être élargie à une pratique corporelle, conduite en partie par des enseignants de danse.

Organisation

- Durée de la phase : 1 an non renouvelable (sauf pour les élèves de CP pas prêts pour entrer en Cycle 1)
- Temps hebdomadaire de cours compris entre 2 h et 2 h 30.

Maquette pédagogique

Les enfants sont encadrés par une équipe d'enseignants qui leur proposent un contenu artistique situé dans la transition entre le monde sensoriel et le domaine de l'apprentissage.

Enseignements	Temps hebdomadaire
Instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	30 mn (pédagogie de groupe possible)
Chant choral pour les CE1 (7 ans) et plus ou Chant traditionnel collectif ou Ensemble de percussions	45 mn

Évaluation

Avis collégial des enseignants sur les aptitudes de l'enfant à entrer en Cycle 1.

CYCLE 1 *Musiques traditionnelles/Musiques du monde*

Les premiers apprentissages sont aussi accessibles aux adultes (pas de limite d'âge) mais dans la limite des places disponibles. Les élèves sont considérés comme adultes à partir de 16 ans. Les enfants restent prioritaires.

Conditions d'accès

- Âges de référence pour débiter ce cycle :
 - 7 ans (CE1) pour les élèves issus du Pré-Cycle1 avec avis favorable du professeur
 - 8 ans (CE2) pour les instruments
 - après la mue pour le chant

Objectifs et contenus

Construction de la motivation et de la méthode, choix d'une discipline, constitution des bases de pratique et de culture. Mise en place de repères culturels, travaux d'écoute, pratiques vocales et instrumentales collectives, pratiques individuelles de la discipline choisie.

Organisation du cycle

- Durée : de 3 à 5 ans max.
- Temps hebdomadaire de cours compris entre 2 h 30 et 3 h 45

Maquette pédagogique

Enseignements	Temps hebdomadaire
Instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	30 minutes
Pratique collective	1 h à 2 h
Validation accès 2 ^{ème} cycle	

CYCLE 2 *Musiques traditionnelles/Musiques du monde*

Le deuxième cycle prolonge et approfondit les acquis du premier cycle en favorisant chez l'élève l'accès à son autonomie musicale.

Les objectifs de ce cycle sont d'acquérir des méthodes de travail personnel, favorisant le sens critique, la prise d'initiatives, à travers l'appropriation des savoirs transmis. Il permet au musicien d'évoluer dans les différents langages musicaux et de développer des démarches analytiques ; d'aborder des répertoires diversifiés en faisant une synthèse entre écoute, aisance corporelle, sens musical.

Maquette pédagogique du B.E.M.

Enseignements	Temps hebdomadaire
U.V. Instrumental individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	45 minutes
U.V. Pratique collective	1 à 3 heures (formation dirigée ou non)

- Durée du cycle 3 à 5 ans
- Temps hebdomadaire de cours compris entre 3 h 45 et 6 h 15, auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, masters-classes... organisés par le conservatoire.

Considérations particulières

Musiques Arabo-Andalouse : A la différence du cycle 1 généraliste, l'élève doit déterminer un cursus à partir de ce 2^{ème} cycle : cursus musiques traditionnelles « généraliste » : HAWZI (chant et instrument), populaire (chant et instrument), chant traditionnel et/ou populaire, instrument : luth ou violon ou mandoline ou guitare ou percussions. Ce cycle est composé de deux cours individuels, sur chacun des instruments, de trente minutes hebdomadaires, et d'une séance de pratique collective d'1 h 30 à 2 heures.

Musiques Cubaines : A la différence du cycle 1 généraliste, l'élève doit déterminer une spécialisation à partir de ce 2^{ème} cycle : musique populaire et/ou musique traditionnelle, percussion et/ou chant. Ce cycle est composé d'un cours individuel de 45 minutes hebdomadaires et d'un cours de culture musicale d'une heure et d'une séance collective de 1 à 2 heures.

Galoubet-tambourin : Ce cycle est composé d'un cours individuel de 45 minutes hebdomadaires et d'un cours de formation musicale.

L'ensemble de tambourinaires est une pratique collective obligatoire.

Guitare Flamenca : Ce cycle est composé d'un cours individuel de 45 minutes hebdomadaires et d'un séance de pratique collective

Harpe celtique : cours instrumental et pratique collective.

CYCLE 3 Musiques traditionnelles/Musiques du monde

Le troisième cycle prolonge et approfondit les acquis des cycles précédents, dans la finalité d'accéder à une pratique autonome.

Les objectifs consistent en une acquisition structurée des connaissances et un approfondissement des techniques instrumentales ou vocales. La finalité est une intégration dans la pratique musicale en amateur.

Organisation du cycle

- Durée : de 2 à 4 ans
- Le volume global de la formation représente environ 300 heures de formation, dont 1 h hebdomadaire en discipline individuelle, auquel s'ajoute la participation ponctuelle aux stages, ateliers, master-classes, organisés par le Conservatoire.

Maquette pédagogique du C.E.M.

Enseignements	Temps hebdomadaire
U.V. Instrumental, individuel ou collectif selon le choix de l'enseignant	1 heure
U.V. Culture Musicale	Selon les disciplines.
U.V. Pratique collective	2 à 4 heures (formation dirigée ou non)

Considérations particulières

Musique Arabo-Andalouse

Cycle composé de deux cours individuels de trente minutes hebdomadaires chacun, et d'une séance de pratique collective d'une heure trente.

Musiques Cubaines

Cycle composé d'un cours individuel de trente minutes hebdomadaires, d'un cours de culture musicale d'une heure, et d'une séance collective d'une à deux heures.

Galoubet – Tambourin

Cycle composé d'un cours individuel d'une heure hebdomadaire.

Guitare Flamenca

Cycle composé d'un cours individuel d'une heure hebdomadaire.

CYCLE PRÉPARATOIRE AU DIPLÔME NATIONAL – C.P.D.N.

Musiques traditionnelles

Conditions d'accès

- Admission sur concours d'entrée.

Organisation du cycle

- Durée : entre 2 et 4 ans (noté CPDN1 à CPDN4)

Maquette pédagogique

MODULE PRINCIPAL <i>U.E. Pratique instrumentale ou vocale, individuelle et collective</i>	– Interprétation du répertoire de l'instrument, relatif à l'aire culturelle choisie par l'élève – Variation, improvisation – Le cas échéant, techniques vocales spécifiques
MODULES COMPLÉMENTAIRES	
MODULE ASSOCIÉ	– Interprétation du répertoire d'une seconde aire culturelle, proche de celle pratiquée dans le module principal – Interprétation d'autres répertoires, ou pratique d'un autre instrument
MODULE COMPLÉMENTAIRE <i>U.E. Formation musicale et culture</i>	– Connaissance des sources patrimoniales et des formes de notation – Collectage, travaux d'écoute, analyse, histoire et esthétique – Arrangement, création
UNITÉ D'ENSEIGNEMENT AU CHOIX	Unité d'enseignement choisie dans une liste d'options proposées par l'établissement ou le réseau des établissements concernés, au contenu distinct des autres modules, apportant une réelle plus-value en cohérence avec la formation.

Le candidat doit veiller à s'inscrire sans tarder dans les Modules autres que son Module principal.

16. Orchestration

Pour toute personne intéressée par la capacité à réaliser des œuvres musicales pour différents formats d'orchestre (de chambre, symphonique, d'harmonie)

N.B. : une année peut servir pour validation d'une Unité de Valeur (U.V.) complémentaire dans une autre discipline dominante

Conditions d'accès

- bon niveau d'écoute musicale, U.V. F.M. du B.E.M. validé (au minimum), niveau correct de lecture dans les clés pour les instruments transpositeurs et notions de lecture des partitions d'orchestre
- Pas d'âge requis
- Sur entretien de motivation
- Entrée directe possible en "Parcours Individualisé" (Hors Cursus, 1 an potentiellement renouvelable une fois)

CYCLE 1

Découverte de l'orchestration

Objectifs et contenus

- Découverte des familles instrumentales
- Apprentissage de l'instrumentation (1 famille, étude détaillée de chacun des instruments la composant par l'approche acoustique, organologique et l'étude du répertoire orchestral)
- Histoire des prémices de l'orchestration, du Moyen-Age à l'époque Baroque, avec analyse de quelques partitions emblématiques

Organisation du cycle

- 1 an (1CA1)
Cours collectif de cycle, validation en fin de cycle

Durée du cours : de 1 h à 3 h hebdomadaires, soit en grand groupe (instrumentation), soit par petits groupes de niveau (historique)

Validation

En interne par contrôle continu (bulletins) et la participation aux exercices et travaux personnels

CYCLE 2

Approfondissement

Objectifs et contenus

- Apprentissage de l'instrumentation
- Histoire de l'orchestration : styles Classique, Prérromantique et Romantique
- Réalisation de travaux personnels d'orchestration pour les projets réalisés dans le cadre des divers partenariats de la classe (Opéra de Toulon, Marine nationale, orchestres du CRR, etc.)

Organisation du cycle

- Durée : 1 an (2CA1)

- Temps de cours de 1 h à 3 h hebdomadaires, soit en grand groupe (instrumentation et correction des travaux personnels), soit par petits groupes de niveau (historique)

Validation

En interne par contrôle continu (bulletins) et le rendu dans les délais des partitions personnelles (conducteur et matériel d'orchestre) pour les projets

En fin de cycle (B.E.M.)

CYCLE 3 <i>Perfectionnement</i>
--

Objectifs et contenus

- Apprentissage de l'instrumentation (dernières familles)
- Histoire de l'orchestration : styles Post-romantique, Impressionniste et Moderne
- Réalisation de travaux personnels d'orchestration pour les projets réalisés dans le cadre des divers partenariats de la classe (Opéra de Toulon, Marine nationale, orchestres du CRR, etc)

Organisation du cycle

- Durée : 1 an, renouvelable une fois
- Temps de cours de 1 h à 3 h hebdomadaires, soit en grand groupe (instrumentation et correction des travaux personnels), soit par petits groupes de niveau (historique)

Validation

- En interne par contrôle continu (bulletins) et le rendu dans les délais des partitions personnelles (conducteur et matériel d'orchestre) pour les projets
- Devant un jury extérieur : présentation à l'oral d'un dossier de l'ensemble des travaux réalisés pendant la scolarité, avec les enregistrements correspondants, puis séance des questions (30 minutes environ)

A - MODALITÉS D'ÉVALUATION – DIPLÔMES

L'évaluation, partie intégrante du dossier de l'élève, a pour fonction de situer l'élève, de suivre son orientation tout au long de sa scolarité, et particulièrement à la fin de chaque cycle. Elle permet de vérifier que l'ensemble des acquisitions et des connaissances prévues ont été assimilées.

L'évaluation annuelle porte sur la réalisation des objectifs fixés et mis à jour par l'équipe pédagogique.

Une réorientation pourra être envisagée ou conseillée vers une autre filière à l'intérieur ou hors de l'établissement.

L'évaluation de l'élève s'effectue selon trois modes opératoires :

1. Contrôle continu comprenant :
 - Les commentaires oraux et écrits de l'enseignant lors de chaque cours
 - Les bulletins scolaires semestriels
 - La participation en tant que spectateur aux manifestations locales ou hors TPM.
2. Pour la fin des cycles 2 et 3 et C.P.D.N. :
 - examen devant jury externe pour la dominante voire les autres disciplines complémentaires
3. Pour tous les élèves, quelle que soit leur ancienneté :
 - *Les Conseils de Passage*

MUSIQUE

NIVEAU MUSICAL	Echéance pédagogique
Eveil Artistique GSM	Avis des enseignants
Initiation CP	
1 ^{er} Cycle Année 1 (1CA1)	par Conseil de Passage
1CA2	
1CA3	
1CA4	
1CA5	
2 ^{ème} Cycle Année 1 (2CA1)	Examen de Fin de Cycle 2 (composantes du BREVET D'ETUDES MUSICALES) lorsque l'élève est prêt
2CA2	
2CA3	
2CA4	
2CA5	
3 ^{ème} Cycle Année 1 (3CA1)	Examen de Fin de Cycle 3 (composantes du CERTIFICAT D'ETUDES MUSICALES) lorsque l'élève est prêt
3CA2	
3CA3	
3CA4	
Cycle Préparatoire au Diplôme National (sur concours d'entrée) Année 1 (C.P.D.N. 1)	Evaluation continue de chaque enseignement et module dont un document de quelques pages rédigé par l'élève sur un sujet de son choix. <i>Les évaluations continues sont notées sur /20 par la direction de l'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique.</i> L'évaluation continue porte notamment sur : - l'assiduité, la régularité dans le travail, l'implication globale ; - la maîtrise technique de la discipline ; - le sens artistique, l'inventivité ; - la capacité à progresser ; - l'autonomie ; - la participation aux pratiques collectives, l'implication dans les projets ; - la capacité à aborder et à analyser différentes œuvres du répertoire ;
C.P.D.N. 2	

C.P.D.N. 3	- la curiosité, l'ouverture à d'autres esthétiques ; - la fréquentation régulière et diversifiée du spectacle vivant , - le développement d'une approche critique de la représentation ; - la pertinence du document personnel produit durant le cycle. - Evaluation terminale Validation de chacun des enseignements et modules. Obtention à 10/20 4 années maximum dans le Cycle Examen de Fin de Cycle lorsque l'élève est prêt (DIPLOME NATIONAL D'ETUDES MUSICALES)
C.P.D.N. 4	
Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (sur concours d'entrée) Année 1 (C.P.E.S. 1)	Durant la filière 2 ans maximum : prestations Attestation d'assiduité
C.P.E.S. 2	
C.P.E.S. 3	

DANSE

NIVEAU CHOREGRAPHIQUE	Echéance pédagogique		
Eveil (GSM)	Avis des enseignants		
Initiation CP			
Initiation CE1			
1 ^{er} Cycle Année 1 (1CA1) (âge : 8 ans)	5 années maximum dans le Cycle		
1CA2	Examen puis Conseil de Passage		
1CA3			
1CA4			
1CA5			
2 ^{ème} Cycle Année 1 (2CA1) (âge : 11 ans)	5 années <i>maximum</i> dans le Cycle Examen de Fin de Cycle 2 lorsque l'élève est prêt (BREVET D'ETUDES CHORÉGRAPHIQUES)		
2CA2			
2CA3			
2CA4			
2CA5			
3 ^{ème} Cycle Année 1 (3CA1) (âge : 14 ans)	5 années <i>maximum</i> dans le Cycle Examen de Fin de Cycle 3 lorsque l'élève est prêt (CERTIFICAT D'ETUDES CHORÉGRAPHIQUES)		
3CA2			
3CA3			
3CA4			
3CA5			
Cycle Préparatoire au Diplôme National (sur concours d'entrée) Année 1 (C.P.D.N. 1)	Evaluation continue L'évaluation continue annuelle porte sur :		
		Option « Interprétation chorégraphique »	Option « Humanités chorégraphiques »
	Progression dans la discipline principale (technique, interprétation et musicalité corporelle)	Coefficient 6	Coefficient 2
	Progression dans la discipline complémentaire (technique, interprétation et musicalité corporelle)	Coefficient 4	Coefficient 2
	Pratiques créatives	Coefficient 4	Coefficient 6
	Culture chorégraphique	Coefficient 2	Coefficient 6
C.P.D.N. 2	Savoirs sensibles sur le corps dans le mouvement dansé (anciennement nommés « méthodologies corporelles »)	Coefficient 4	Coefficient 4
C.P.D.N. 3			

C.P.D.N. 4	Evaluation terminale		
	Epreuves	Option « Interprétation chorégraphique »	Option « Humanités chorégraphiques »
	Facultatif : présentation(s) collective(s) incluant le ou les candidats, laissée(s) au choix du ou des établissements <i>Durée : 2 à 4 minutes</i>	<i>Point d'observation non évalué</i>	<i>Point d'observation non évalué</i>
	Variation imposée individuelle dans la discipline <i>Durée : de 2 à 3 minutes</i> En danse classique, cette variation est présentée sur pointes.	Coefficient 8	<i>Non évalué</i>
	Composition et interprétation d'une variation individuelle <i>Durée : de 2 à 3 minutes</i>	Coefficient 6	Coefficient 4
	Improvisation individuelle <i>Durée : de 1 minute 30 à 2 minutes</i>	Coefficient 4	Coefficient 2
	Composition d'une séquence chorégraphique pour 2 danseurs au moins (dont le candidat, s'il le souhaite) <i>Durée : de 3 à 6 minutes</i>	<i>Non évalué</i>	Coefficient 6
	Entretien individuel ou en petit groupe <i>Durée : 3 à 5 minutes par candidat</i>	Coefficient 2	<i>Non évalué</i>
Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (sur concours d'entrée) Année 1 (C.P.E.S. 1) C.P.E.S. 2 C.P.E.S. 3	Dossier personnel sur une thématique au choix et soutenance <i>Durée : 10 minutes de présentation maximum suivies d'un échange avec le jury de 10 minutes</i>		
	4 années maximum dans le Cycle Examen de Fin de Cycle lorsque l'élève est prêt (DIPLOME NATIONAL D'ETUDES DE DANSE)		
	Durant la filière 2 ans maximum : prestations Attestation d'assiduité		

THÉÂTRE

NIVEAU THEATRAL	Echéance pédagogique
INITIATION	Evaluation continue
1 ^{er} Cycle Année 1 (1CA1)	Attestation de Fin de Cycle 1
1CA2	
2 ^{ème} Cycle Année 1 (2CA1)	BREVET D'ETUDES THÉÂTRALES délivré en Conseil de Passage
2CA2	
2CA3	
3 ^{ème} Cycle Année 1 (3CA1)	Examen de Fin de Cycle lorsque l'élève est prêt (CERTIFICAT D'ETUDES THÉÂTRALES)
3CA2	
3CA3	
Cycle Préparatoire au Diplôme National (sur examen d'entrée) Année 1 (C.P.D.N. 1)	Evaluation continue Elle comprend : - l'auto-évaluation conduite par chaque élève (document personnalisé structuré); - l'évaluation conduite par l'équipe pédagogique : • l'assiduité, la régularité dans le travail ; • la relation aux autres, la participation au travail collectif ; • la maîtrise des techniques de l'acteur ; • la capacité à progresser ; • la compréhension des enjeux dramaturgiques et esthétiques ; • la fréquentation régulière et diversifiée du spectacle vivant et une approche critique de la représentation ; • l'engagement, la force de proposition ; • la capacité à mener un processus de création ; • l'appréciation du document personnalisé de l'élève. Evaluation terminale - une présentation d'un travail de jeu-interprétation dirigé par un enseignant ou un intervenant ; - une présentation du projet de création porté par l'élève ou par un regroupement d'élèves ; - une note de travail rédigée par l'élève exposant son parcours dans le cadre du projet de création ; - un entretien avec le jury. Toutes les épreuves sont publiques sauf l'entretien La note de l'évaluation continue est fixée par l'équipe pédagogique /8 (note entière exclusivement). Le jury attribue deux notes d'évaluation terminale, chacune sur 6 points (note entière exclusivement) : - une première note portant sur le projet de création, la note de travail qui l'accompagne et l'entretien ; - une deuxième note pour l'épreuve de jeu-interprétation. Le diplôme national d'études de théâtre est délivré lorsque la somme des notes de l'évaluation continue sur 8 et de l'évaluation terminale sur 12 points est égale ou supérieure à 10 sur 20. Examen de Fin de Cycle lorsque l'élève est prêt (DIPLOME NATIONAL D'ETUDES THÉÂTRALES)
C.P.D.N. 2	
C.P.D.N. 3 (sur prolongation)	
Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (sur concours d'entrée) Année 1 (C.P.E.S. 1)	Durant la filière 2 ans maximum : prestations Attestation d'assiduité
C.P.E.S. 2	

1 - Barèmes de notation utilisés pour les bulletins scolaires (Contrôle continu) et/ou les examens

▪ Pour la Musique, la Danse, le Théâtre et le Cirque

Note sur 20	Appréciation
$x \leq 8$	Niveau général insuffisant
$8 < x \leq 10$	Objectifs non atteints, des lacunes à combler
$10 < x \leq 12$	Niveau requis, travail, prestations correspondant aux exigences
$12 < x \leq 15$	Bon niveau
> 15	Très bon niveau

En Formation Musicale, des coefficients sont appliqués à chaque semestre suivant les cycles.

Selon la qualité des dossiers ou des prestations, des mentions peuvent être attribuées aux élèves (pas en C.P.D.N.) :

- Assez Bien (de 12 à 13,99)
- Bien (de 14 à 15,99)
- Très Bien (de 16 à 17,99)
- Très Bien avec Félicitations (de 18 à 20)

NB : l'absence de mention doit aussi être considérée comme un indicateur.

Tableau des coefficients en Formation Musicale

Items :

- Domaine de l'Oreille /20
- Domaine du Rythme /20
- Domaine Théorique /20
- Synthèse (Investissement et motivation de l'élève, commentaire général).

Pour le contrôle continu ou l'examen, chaque item (mise en loge, devoir, mémoire, module) est noté sur 20. Application des pourcentages énoncés.

Le résultat est également sur 20. Validation à 10/20.

Eveil et Initiation	
1 ^{er} Semestre	2 ^{ème} Semestre
Commentaire général	

1 ^{er} CYCLE	
Passage de niveau en Contrôle Continu	
1 ^{er} Semestre Appréciation et note 50%	2 ^{ème} Semestre Appréciation et note 50%
Examen de Fin de Cycle 1 (1CA4)	
1 ^{er} et 2 ^{ème} Semestres 60%	Examen 40%

2^{ème} CYCLE	
Passage de niveau en Contrôle Continu (2CA1 & 2CA2)	
1 ^{er} Semestre 50 %	2 ^{ème} Semestre 50 %
Examen de Fin de Cycle 2 (2CA3)	
1 ^{er} et 2 ^{ème} Semestres 40%	Examen 60%

U.V. F.M. du C.E.M. Instrumental	
1 ^{er} et 2 ^{ème} Semestres 50 %	Examen 50 %

U.E. F.M. du Module complémentaire du C.P.D.N. Instrumental	
Contrôle continue 1 ^{er} et 2 ^{ème} Semestres 20%	Examen 80%

C.P.D.N. F.M.	
1 ^{er} semestre et 2 ^{ème} semestre	2 ^{ème} semestre
Pour le Module Principal	
<i>Evaluation globale</i>	<i>Evaluation terminale de l'U.E. à 10/20</i>

Théories, Invention et Création musicales (Culture musicale – Ecriture – Orchestration)

1^{er} et 2^{ème} CYCLES	
1 ^{er} Semestre	2 ^{ème} Semestre
Années intra-cycle	
<i>Contrôle Continu</i>	
Année Fin de Cycle (B.E.M.)	
<i>Contrôle Continu</i> (Coeff. 2)	<i>Idem</i> (Coeff. 3)

3^{ème} CYCLE	
1 ^{er} Semestre	2 ^{ème} Semestre
Années intra-cycle	
<i>Contrôle Continu</i>	
Année Fin de Cycle (C.E.M.)	
<i>Contrôle Continu</i> (Coeff. 1)	<i>Idem</i> (Coeff. 2)

▪ Pour le Théâtre

Evaluation de fin de Cycle 3 (C.E.T.) :

Note finale attribuée suivant les modalités ci-dessous :

- Contrôle continu = moyenne des évaluations données par l'ensemble des enseignants concernés ⇒ 50 %
- Contrôle terminal avec jury extérieur
- La moyenne du jury ⇒ 50 %
- Le C.E.T. est attribué avec une moyenne égale ou supérieure à 10/20

2 - Composition des Jurys et Conseils de Passage. Conditions de délivrance des attestations de réussite

➤ **Jurys d'examen des fins de cycles** (pour la dominante chez les instrumentistes)

Composition :

- Le directeur du C.R.R. ou son représentant, président du jury
- Enseignants (PEA et/ou AEA) extérieurs à l'établissement, dont au moins un est spécialiste de la discipline.

➤ **Conseils de Passage des fins de cycles**

- Validation des Fins de Cycle
- Validation des Brevets, Certificats et Diplômes.

➤ **Attestations, Brevets, Certificats, Diplômes délivrés**

- **Fin de Cycle 1 : une Attestation peut être délivrée sur demande.**
- **Fin de Cycle 2 : Brevet d'Études Musicales, Chorégraphiques, Théâtrales, Circassiennes** (B.E.M., B.E.C., B.E.T. ou B.E.CIR.).
Validation par plusieurs Unités de Valeur (U.V.)
- **Fin de Cycle 3 : Certificat d'Études Musicales, Chorégraphiques, Théâtrales, Circassiennes** (C.E.M., C.E.C., C.E.T. ou C.E.CIR.)
Validation par plusieurs Unités de Valeur (U.V.)
- **Fin de C.P.D.N. : Diplôme National d'Études de Musique, de Danse ou de Théâtre**
Validation par plusieurs Unités d'Enseignement (U.E.)
- **C.P.E.S. en Musique, Danse ou Théâtre : Attestation d'assiduité.**
Possibilité de présenter le Diplôme de Fin de C.P.D.N.

Les Brevets et Certificats sont délivrés par le directeur du conservatoire sur proposition des Conseils de Passage ad hoc, après vérification de l'obtention des validations requises dans toutes les disciplines.

À défaut de diplôme complet, une attestation validant les enseignements suivis peut être délivrée par le directeur de l'établissement.

Ces documents sont établis par le Service Scolarité du Conservatoire TPM.

Ils doivent être demandés directement au Site d'inscription de l'élève.

(délai de réalisation : 15 jours ouvrables)

B - LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS

B1. En école élémentaire

Les « classes à Aménagements d'Horaires » (A.H.)

Afin de sensibiliser et favoriser l'accès à la musique dès l'école élémentaire, un partenariat a été mis en place avec *l'école élémentaire Notre-Dame des Missions* pour instaurer un « cursus voix » en temps scolaire dans des classes de CE1 au CM2. Ce dispositif appelé « classes à Aménagement d'Horaires Musique - cursus Voix » offre des cours de Formation Musicale Générale et de Chant choral, dispensés par des professeurs du Conservatoire, dans les locaux de l'école élémentaire.

Pour y accéder, les enfants intéressés, se présentent à un test organisé par le Conservatoire afin de vérifier leur motivation et l'absence de contre-indication vocale.

Les écoliers instrumentistes, élèves à Notre Dame des Missions, et déjà élèves du Conservatoire, peuvent également être inscrits en A.H.

Les « Classes à Horaires Aménagés Musique » (C.H.A.M.)

à l'école Ernest RENAN de La Seyne sur mer.

B2. Au collège :

Classes à Horaires Aménagés (Musique ou Théâtre)

CHAM, CHAT (MUSIQUE OU THÉÂTRE)

Les classes CHAM et CHAT sont des classes à double cursus. Les CHAM concernent la musique, la CHAT une initiation puis introduction au cursus théâtre.

Elles s'adressent à des élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}, désireux de concilier un enseignement artistique approfondi avec une scolarité conforme aux programmes officiels de l'Education Nationale.

Les Collèges de Toulon partenaires sont :

en musique : le Collège Django REINHARDT (instrumentale classique ou Musique Culture urbaine) et le Collège Notre-Dame des Missions (instrumentale classique) ;

en théâtre : le Collège Nicolas Claude Fabri de PEIRESC

Les élèves admis au sein des classes à double cursus sont inscrits gratuitement au C.R.R. et ne peuvent être scolarisés qu'au sein des établissements scolaires partenaires.

Outre le cours d'instrument pour les musiciens, l'accent est mis sur la pratique collective afin de jouer ou danser « avec les autres » et « pour les autres ».

C'est pourquoi, en musique, les élèves doivent avoir, au moins un niveau correspondant à quatre années de pratiques musicales et instrumentales.

En théâtre, le dispositif est ouvert aux débutants. Les domaines abordés relèvent notamment de la pratique théâtrale, de l'histoire littéraire, de la culture théâtrale et du processus de création, avec l'appui de la scène nationale *Liberté-Châteauvallon* et de la scène conventionnée *Le Pôle*.

Pour accéder à ces doubles cursus, le *Conservatoire TPM* organise chaque année un recrutement, conformément aux textes ministériels de l'Education Nationale.

Ceux-ci encadrent le dispositif, permettant de s'assurer de l'engagement de l'élève pour les quatre années du Collège, en regard du projet artistique développé par le Conservatoire : pratiquer à plusieurs en partageant des règles communes.

Les dossiers de recrutement sont téléchargeables sur le site internet du *Conservatoire TPM*.

B2. Au lycée

Avec le Lycée Dumont d'Urville de Toulon

En classe de seconde : CPTMD

Option : "Culture et Pratique du Théâtre, de la Musique et de la Danse"

En cycle terminal : Baccalauréat S2TMD

"Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse"

L'option puis la série technologique accueillent des élèves qui développent une pratique artistique depuis plusieurs années en musique ou en danse (en particulier au sein d'un conservatoire), ou, pour le théâtre, confortent une envie sérieuse de formation. Il en est de même pour des élèves qui auraient suivi, en outre, une scolarité en collège en classe à horaires aménagés (CHAD, CHAM, CHAT).

Ce dispositif permet de combiner une formation à l'art et une éducation par les arts. Une grande implication est nécessaire, notamment dans la réalisation de projets artistiques, grâce aux apports pédagogiques des deux établissements partenaires.

Le programme d'enseignement permet à l'élève d'approfondir ses connaissances et de consolider ses compétences dans la perspective d'une orientation professionnelle et/ou de poursuites d'études supérieures en relation avec le monde de la culture et du secteur artistique.

Les **admissions sur audition et entretien**, pour l'entrée en seconde puis de nouveau pour l'entrée en 1^{ère}, impliquent le suivi de la pratique artistique au sein du *Conservatoire TPM*.

Les élèves motivés par cette voie pourront approfondir et y développer les connaissances et compétences liées à leur art, s'ouvrir à des répertoires et des esthétiques diverses, expérimenter des approches interdisciplinaires par la réalisation de projets.

L'enseignement optionnel spécifique "Culture et pratique du théâtre, de la musique et de la danse" (6 h hebdomadaires : 3 h en lycée, 3 h au conservatoire) est proposé en seconde.

La candidature à cet enseignement optionnel en classe de seconde implique :

- l'obligation de renseigner un dossier de positionnement qui est étudié par une Commission mixte lycée/conservatoire ;
- la certification d'un niveau minimal ou une forte motivation dans la pratique artistique demandée (*en musique, à l'épreuve du baccalauréat, le niveau instrumental de 3^{ème} Cycle d'un Conservatoire labellisé est mentionné dans les textes*) ;
- une inscription à effectuer au *Conservatoire TPM* (gratuite pour les élèves de cette option) ;
- l'obligation de suivre les 3 h en lycée et les 3 h au conservatoire durant toute l'année scolaire.

La filière 1^{ère} puis terminale amenant au Baccalauréat technologique inclut 14 h hebdomadaires d'enseignement spécifique entre le lycée et le Conservatoire ; la pratique a un coefficient de 16 au baccalauréat.

Le dossier de positionnement est téléchargeable sur les sites internet des deux établissements.

C – CYCLES PREPARATOIRES AUX CONCOURS D'ENTRÉE DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (C.P.E.S.)

(Agréments par le Ministère de la Culture)

Ce Cycle a pour but de permettre aux élèves de parfaire leur formation dans la perspective de poursuivre leurs études dans les établissements d'enseignement supérieur du **domaine artistique** : Pôles et Instituts d'enseignement supérieur, C.N.S.M.D., C.N.S.A.D., C.N.D.C., CEFEDM, I.E.S.M., écoles internationales... Il confère le statut étudiant.

Conditions d'accès :

- Admissibilité : sur dossier
- Admission : concours sur épreuves

En danse, le suivi de deux années en C.P.E.S. permet d'obtenir, dans l'option du C.P.E.S. suivi, une dispense d'Examen d'Aptitude technique (E.A.T.) qui permet de vérifier que le candidat possède les capacités techniques et artistiques requises pour aborder la préparation au diplôme d'État de professeur de danse.

Il s'adresse aux étudiants ayant atteint un haut niveau de maîtrise technique et démontrant une forte capacité artistique et créative. Les élèves en CPES peuvent également se présenter aux épreuves du DNEM.

Le C.P.E.S. :

- ne délivre pas de diplôme, mais constitue un tremplin vers l'enseignement supérieur Culture ;
- est basé sur l'exigence, l'innovation et la diversité esthétique.

Comparaisons entre C.P.D.N. et C.P.E.S.

	C.P.D.N.	C.P.E.S.
Finalité	Obtention du diplôme national	Entrée dans l'enseignement supérieur
Diplôme délivré	Oui : diplôme national	Non
Public	Élèves motivés, aux compétences confirmées	Étudiants à fort potentiel et ayant vocation à se professionnaliser
Statut étudiant	Non	Oui
Nombre d'heures de formation	600 heures env. au total	750 heures minimum au total
Durée du parcours	Deux à quatre ans (suivant spécialité)	Deux à trois ans (suivant spécialité)
Poursuite de formation	Poursuite en C.P.E.S. ou enseignement supérieur	Enseignement supérieur

D - DISPOSITIFS POUR LES ÉTUDIANTS

Elèves en Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles Littéraires ou Economiques (C.P.G.E.)

Partenariat permettant aux élèves de cette classe de haut niveau post bac, du lycée Dumont d'Urville de Toulon, de développer leur culture générale artistique, en suivant gracieusement au *Conservatoire TPM*, au moins ***obligatoirement un cours de Culture***, musicale, chorégraphique ou théâtrale.

De plus, les élèves qui ont une pratique artistique avancée peuvent continuer leurs études au *Conservatoire TPM* sans coût supplémentaire.

(Fournir au Conservatoire TPM un certificat de scolarité d'inscription en C.P.G.E. au Lycée Dumont d'Urville)

Statut universitaire « Artiste en voie de professionnalisation »

Les élèves du *Conservatoire TPM*, en C.P.D.N. ou au-delà, peuvent, s'ils le souhaitent, solliciter ce statut à l'Université de Toulon qui leur concèdera des aménagements d'études.

Ils peuvent alors continuer leurs études au *Conservatoire TPM* sans coût supplémentaire.

(Fournir au Conservatoire le formulaire de demande de l'Université afin qu'il soit validé et signé par la direction, complété d'un certificat de scolarité d'inscription en C.P.D.N. ou niveau au-delà au Conservatoire TPM.)

E. PRATIQUES MUSICALES COLLECTIVES

En musique, les ensembles vocaux et orchestraux du *Conservatoire TPM* peuvent accueillir des amateurs après avis d'un Conseiller aux études.

STAGES DANSE ET CIRQUE

Des stages de danse et de cirque peuvent être organisés durant l'année scolaire.
Pour s'inscrire, les intéressés doivent au préalable se renseigner auprès des Conseillers aux études

F - CONDITIONS SPÉCIALES D'ACCÈS

CHANT LYRIQUE ET ORGUE

INITIATION - MUSIQUE

Tranche d'âge concernée

- Pour le chant lyrique : 13 à 15 ans
- Pour l'orgue : à partir de 7 ans

Durée

- Pour le chant lyrique : en fonction de l'âge pour intégrer le cycle (1 à 3 ans maximum)
INIT A1 à INIT A3
- Pour l'orgue : en fonction de la progression (1 à 5 ans maximum)
INIT A1 à INIT A5

Admission en Cycle 1 sur proposition de l'enseignant.

ACCORDEON – Précisions

Accueil des élèves sur tous les types de claviers main droite (clavier touches piano et touches boutons).

- Possibilité d'obtenir le B.E.M. et le C.E.M. avec un clavier main gauche uniquement à basses composées et/ou un instrument à convertisseur (basses composées + basses chromatiques) en fonction du projet artistique de l'élève et en concertation avec l'enseignant.
- Pour la validation d'un D.N.E.M., la pratique des deux systèmes de claviers main gauche est obligatoire.

AUDITEUR LIBRE

Tout élève majeur et en cursus au Conservatoire est autorisé à assister en "Auditeur libre" à l'ensemble des cours dispensés, après avis favorable des enseignants concernés, et dans la limite des capacités d'accueil des salles de cours.

Il doit s'inscrire auprès de la scolarité du Site concerné.

Pour les élèves mineurs, cela n'est possible que sur demande écrite du responsable légal adressée au directeur du Conservatoire.

L'élève n'est pas évalué et ne peut obtenir une validation de sa présence. Il ne participe pas au cours.

ÉLÈVES VENANT D'UN AUTRE CONSERVATOIRE LABELLISÉ

Les élèves provenant d'un autre conservatoire labellisé par l'Etat (C.R.C., C.R.I., C.R.D. et C.R.R.) sont prioritaires mais seront auditionnés afin d'être positionnés dans les niveaux pédagogiques adéquats (cours individuels et collectifs) du *Conservatoire TPM*.

LIMITES D'ÂGE

Dans les spécialités comme dans les disciplines, des limites d'âge existent.

Des indications d'âge sont portées au niveau des cursus dans ce Règlement des études.

Toute demande de dérogation doit être adressée au directeur du *Conservatoire TPM*

G - L'ÉTUDE D'UN SECOND INSTRUMENT

L'apprentissage d'un second instrument (instruments d'orchestre ou polyphoniques) peut être envisagée après avis de l'ensemble des enseignants de l'élève et accord du directeur du *Conservatoire TPM*.

Les instruments peu pratiqués seront favorisés.

H - L'ÉCOLE DU SPECTATEUR

L'école du spectateur est une démarche éducative d'accompagnement des élèves vers le spectacle vivant. Elle offre la possibilité pour chaque élève de se familiariser avec les ressources culturelles de son environnement, de découvrir le monde de la création artistique, de connaître et comprendre les codes d'une représentation et d'acquérir la capacité d'en lire et analyser les signes et contenus. L'école du spectateur fait partie intégrante des enseignements dispensés par le corps professoral.

L'école du spectateur permet aussi l'appropriation de lieux culturels, et de leurs rituels, ainsi qu'une familiarisation avec des enjeux profonds : citoyenneté, éthique, formation sensible, esthétique et critique.

La vision d'un spectacle par les élèves est intégrée dans un dispositif d'accompagnement, en amont et en aval de la représentation. Cet accompagnement qui s'inscrit sur la durée (parcours annuel

reconductible de plusieurs spectacles) a pour objectif de permettre le partage de leur expérience de spectateur par l'échange collectif.

Par conséquent, dans la perspective d'une formation globale, culturelle et artistique des élèves du conservatoire, **la présence aux spectacles professionnels intra et extra Métropole TPM est prise en compte dans l'évaluation du contrôle continu et du livret de l'élève (C.P.D.N.) notamment à la fin de chacun des cycles.**

Les élèves sont invités à effectuer 4 comptes-rendus succincts remis au Conseiller aux études avant le 15 mai de l'année d'obtention du diplôme afin de pouvoir examiner le dossier complet de l'élève en Commission.

GLOSSAIRE DES SIGNES ET ACRONYMES UTILISÉS

A.F.C.M.D. : Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé

B.E.C. : Brevet d'Etudes Chorégraphiques

B.E.CIR : Brevet d'Etudes Circassiennes

B.E.M. : Brevet d'Etudes Musicales

B.E.T. : Brevet d'Etudes Théâtrales

C.E.C. : Certificat d'Etudes Chorégraphiques

C.E.CIR : Certificat d'Etudes Circassiennes

CEFEDM : Centre de Formation des Enseignants en Musique (*appellation variable selon les Régions* : **Pôle Supérieur**, etc.) cf. **I.E.S.M.**

C.E.M. : Certificat d'Etudes Musicales

C.E.T. : Certificat d'Etudes Théâtrales

C.N.D.C. : Centre National de Danse Contemporaine

C.N.S.A.D. : Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique

C.N.S.M.D. : Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse

C.P.D.N. : Cycle Préparatoire au Diplôme National

C.P.E.S. : Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur

Cursus :

Parcours de formation structuré comportant un ensemble de disciplines qui se définit par un ensemble d'objectifs pédagogiques et de contenus, et qui vise l'acquisition de compétences validées à l'issue du cursus.

Il peut être organisé en modules. Il s'inscrit dans le cadre d'un cycle.

Cycle :

Période d'enseignement, généralement pluriannuelle dans laquelle s'inscrit un cursus. Chaque cycle fait appel à des méthodes et des démarches pédagogiques qui lui sont spécifiques.

Le Cycle d'Orientation Professionnelle, qui prépare à l'orientation professionnelle, propose un cursus permettant à l'élève d'acquérir un ensemble de compétences techniques et artistiques nécessaires à une pratique confirmée et une culture générale, musicale, chorégraphique et théâtrale.

Département :

Unité organisationnelle au sein d'un conservatoire dans laquelle sont regroupées de manière cohérente des disciplines donnant lieu à des enseignements et des pratiques, en général à l'intérieur d'une spécialité.

Discipline :

Domaine d'enseignement à l'intérieur de chaque spécialité.

Pour le Cycle d'Orientation Professionnelle, en musique et en danse, la liste des disciplines correspond à celle des Diplômes d'État et/ou des Certificats d'Aptitude délivrés par le ministère de la Culture et de la Communication.

D.N.E.M. : Diplôme National d'Etudes de Musique

D.N.E.D. : Diplôme National d'Etudes de Danse

D.N.E.T. : Diplôme National d'Etudes de Théâtre

ERACM : Ecole Régionale d'Acteurs de Cannes et Marseille. L'École régionale d'acteurs de Cannes est un établissement de formation supérieure au métier de comédien. Le cursus de trois années est implanté à Cannes pour les deux premiers cycles et à Marseille pour le troisième. Il est habilité à décerner le diplôme national supérieur professionnel de comédien (DNSPC).

L'ERACM est signataire de la plateforme de l'enseignement supérieur d'art dramatique, mise en place en 2003 par le Ministère de la Culture. Elle participe aux principes communs de qualité : elle place l'interprétation au cœur de l'enseignement, rappelle l'importance des fondamentaux et des acquisitions techniques, de la culture générale et théâtrale ouverte sur les autres arts et de la préparation au métier.

G.A.O. : Gravure Assistée par Ordinateur : enseignement pour l'entrée de texte musical dans un ordinateur, puis de son traitement en vue de son tirage imprimé.

I.E.S.M. : *Institut d'Enseignement Supérieur de la Musique, Europe et Méditerranée* : cf. **CEFEDM**.

Module :

Ensemble de contenus regroupés de manière cohérente et comportant des unités d'enseignement de pratiques individuelles, de pratiques collectives ou de culture.

Spécialité :

Ensemble de connaissances et de pratiques approfondies sur un objet d'étude défini.

En l'espèce, ce terme s'applique à chacun des trois domaines d'enseignement spécialisé suivants : la musique, la danse ou l'art dramatique. Le CRR de TPM y ajoute les arts du cirque.

Unité de valeur :

Élément de contenu spécifique faisant l'objet d'un enseignement. Plusieurs unités de valeur sont requises pour l'obtention des Brevets, Certificats et Diplômes. Abréviation utilisée : U.V.